Publié le 15 août 2014.
Dernière modification : 28 juillet 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES SUD-INDOCHINE (SHELL)

1. — AFFAIRES COURANTES
2. — ACCIDENTS
3. — VOLS, GRÈVES, TROUBLES DIVERS
4. — LE PERSONNEL EUROPÉEN
5. — LE PERSONNEL INDIGÈNE

1. — AFFAIRES COURANTES

S.A., 6 avril 1911.

CONSTITUTION
Compagnie franco-asiatique des pétroles
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mai 1911)

Au capital de 1.300.000 fr. divisé en 1.300 actions de I.000 fr., dont 1.250 d'apport attribuées à la Société Anglo-Saxon Petroleum Cy Ltd, apporteuse. — Siège social à Paris, 26, rue Laffitte. — Conseil : MM. H.-W.-A. Deterding, Dr A.-J.-C. Stuart, R.-V. Cohen, J. Aron. I. Braun. — Statuts déposés chez Me Cottin, notaire à Paris, et extrait publié dans le « Journal spécial des Sociétés françaises par actions » du 3 mai 1911.

(*Les Archives commerciales de la France*, 6 mai 1911)

Paris. — Formation. — Soc. anonyme dite CIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES, 26, Laffitte. — 20 ans. — 1.300.000 fr. — 6 avril 1911. — *Journal spécial des sociétés*.

AEC 1912
Conseil : Deterding, Cohen-Stuart, Valey Cohen, Jules Aron, Isidore Braun…

Les Pétroles de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 28 mars 1912)

La Société franco-asiatique des Pétroles vient d'adresser au gouvernement une demande tendant à l'entrée en franchise en Indochine des fers-blancs destinés à la

confection dans la colonie des touques à pétrole et leur dépôt dans ses entrepôts, où l'administration pourrait en surveiller la transformation.

Par cette franchise d'entrée, la Société pourrait vendre ses pétroles à meilleur compte, ce qui allégerait les petits budgets de la masse des indigènes.

La fabrication des touques, pour laquelle l'Indochine était jusqu'ici tributaire de la métropole, se ferait dans la colonie même, avec de la main-d'œuvre indigène.

MODIFICATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 juin 1912)

Cie franco-asiatique des pétroles. — Transfèrement du siège social. Précédemment 26, rue Laffitte. Actuellement 10, place Vendôme. — « Petites Affiches », 10 juin 1912.

Publicités
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 août-13 novembre 1913)

SHELL

La SEULE des marques d'Essence importées au Tonkin adoptée sous Brevet Spécial par S. M. George V.

La SEULE marque que l'on retrouve à la base de toutes les prouesses d'aviation.

TURPENE

Le « TURPENE » remplace la térébenthine dans toute ses applications.

Les peintures et les vernis préparés au TURPENE sèchent au moins aussi rapidement, leur aspect est veilleur que dans la préparation à la térébenthine.

Le « TURPENE » a été adopté exclusivement par la Compagnie du Canai de Suez, par les maisons Dupont, Bron et Gregori, V. Lamorte et Cie, de Saigon ; adopté aussi au Tonkin par les Chemins de fer. Certificats des Travaux Publics, des Maisons : L. Porchet, L. Denis et Cie, etc...

Grande économie sur le prix d'achat ;
économie de 10 à 20 % en poids
COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PETROLES.

Saïgon
Le Monument aux morts
(*L'Écho annamite*, 24 avril 1920)

Le président du Syndicat de la presse a reçu la lettre suivante :

Saïgon, le 21 avril 1920.

Monsieur le président du Syndicat de la presse, Saïgon.

Monsieur le président,

Nous vous avons, il y a quelques jours, fait remettre une somme de $ 200 pour le monument aux morts.

Désirant, d'autre part, ajouter à l'intérêt que soulève la tombola que vous faites pour le même monument, nous sommes heureux de vous offrir les lots suivants que nous nous ferons un plaisir de livrer à Saïgon, au domicile de leurs gagnants et, au cas où ceux-ci habiteraient dans l'intérieur, dans notre agence la plus proche de leur résidence :

1° 1 caisse essence « Shell Aviation », spéciale pour lampes,
2° 1 caisse essence « Shell pour auto »,
3° 1 caisse essence « Powerin » pour camion,
4° 1 caisse Pétrole « Poisson »,
5° 1 caisse Pétrole « Ancre »,
6° 1 caisse « Pétrolinéum » contre les fourmis blanches,
7° 1 caisse « Bougies » pour photophores,
8° 1 caisse « Bougies » pour lanternes de voiture,
9° 1 caisse « Bougies » pour arbre de Noël,

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Cie franco-asiatique des pétroles,
DÉNISSE [1].

Nous renouvelons ici à la Compagnie franco-asiatique des pétroles nos plus chaleureux remerciements pour l'intérêt incessant qu'elle veut bien témoigner à l'œuvre du monument aux morts. (Communiqué du Syndicat de la presse).

---

[1] *Paul* Maurice Dénisse (Le Cateau-Cambrésis, 1885-Paris, 1956) : École supérieure de commerce de Paris. Passé d'agent à directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Haïphong. Voir encadré.

René HÉRAUD,

René Paul HÉRAUD
(1881-1929)

Né le 17 décembre 1881 à Cozes (Charente-Inférieure)
Fils d'Ulysse Alfred Héraud et de Éléonore Richard.
Marié le 20 octobre 1920 à Paris à Marianne Ley, fille de Jules Ley,
chef des services administratifs du *Figaro*.
Dont Geneviève (Saïgon, 8 mars 1922).

En 1901 : employé de commerce à Francfort-sur-le-Main (Allemagne)
Agent au Tonkin (23 juillet 1908), puis directeur de l'Asiatic Petroleum (Shell) à Haïphong,
membre du conseil municipal, du tribunal de commerce
de la chambre de commerce et du Tennis-Club de Haïphong.
Cinq ans huit mois vingt-sept jours de services militaires, six campagnes, deux citations.
Croix de guerre.
Directeur à Saïgon, pour toute l'Indochine, de la Compagnie franco-asiatique des pétroles (Shell).
Président du Cercle sportif saïgonnais (1922-1924)
Membre du tribunal et de la chambre de commerce de Saïgon.
Administrateur du Port de commerce de Saïgon.
Membre représentant la CCI de Saïgon (1920), puis président (1926) du Conseil colonial (en remplacement de Lachevrotière récusé par les conseillers annamites).
Administrateur de la Compagnie générale indochinoise des thés
Co-propriétaire des plantations de caoutchouc de Suoi-chua,
et du Domaine de Phuoc-Binh,
fondateur de la Bola (Société des plantations d'hévéas en Indochine)(1927),
président du Syndicat des planteurs de caoutchoucs (1925-1929)
Chevalier du mérite agricole (août 1928).
administrateur de la Société foncière et rizicole de Soctrang (1929),
président de la Compagnie foncière d'Indochine.
Président du comité d'achat de la collection Holbé (juin 1927) en vue d'abonder le fonds du futur Musée Blanchard-de-la-Brosse.
administrateur de Radio-Indochine, à Haïphong (1928)

Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mars 1924.
Décédé en mer le 29 mai 1929 alors qu'il retournait en Indochine.

MARIAGES
René Héraud
Marianne Ley
(*Le Figaro*, 21 octobre 1920)

Hier a été célébré, en l'église Sainte-Marie des Batignolles, le mariage de Mlle Marianne Ley, fille de M. Jules Ley, le dévoué chef des services administratifs du *Figaro*, et de madame, née Cachet, avec M. René Héraud, directeur pour l'Indo-Chine de la Société franco-asiatique des pétroles, Croix de guerre.

La bénédiction nuptiale a été donnée par l'abbé Regourd.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Paul Blasselle, avocat à la Cour d'appel d'Alger, ancien bâtonnier, et M. François Pollak, banquier ; pour le marié : M. Henri Prévost, ingénieur, chevalier de la Légion d'honneur, et M. Léon Baugé, notaire à Saïgon.

Après la cérémonie, Mmes Ley et Héraud ont reçu à la salle Hoche les félicitations des nombreux amis des deux familles.

AEC 1922-650 — Cie franco-asiatique des pétroles, 10, place Vendôme, PARIS (1er).
Capital. — Sté an., f. le 6 avril 1911, 7.500.000 fr. en 1.300 act. de 1.000 fr. ent. lib.
Objet. — Commerce et industrie du pétrole, principalement en Indochine.
Exp. — Pétrole et ses dérivés.
Succursales. — Saïgon, Haïphong, Hanoï, Tourane.

À la Chambre de Commerce de Saïgon
(*L'Écho annamite*, 24 juin 1922)

Application de la réglementation des patentes aux patrons de jonques chinoises fréquentant les ports de la Cochinchine. Protestation de la Cie franco-asiatique des pétroles.

La Chambre ayant attiré l'attention du gouvernement sur la situation privilégiée dont jouissent les patrons de jonques fréquentant les ports de Cochinchine, du fait qu'elles ne paient pas de patentes, M. le gouverneur de la Cochinchine a donné des instructions aux chefs des provinces intéressées pour que les propriétaires de jonques soient désormais patentés suivant la nature et l'importance de leur commerce.

Chambre de commerce de Saïgon
Résumé du procès-verbal de la séance du 22 janvier 1924
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 25 mai 1924)

E — Surveillance douanière des côtes de Cochinchine

M. le président [la Pommeraye]. — Il est imposable d'avoir un cordon douanier efficace de long des côtes. Il faut, pour ce service de surveillance des côtes, un grand bateau, de grande vitesse, suffisamment armé pour se faire craindre, aussi bien dans le golfe de Siam que dans la mer de Chine.

On a inscrit au budget général la somme nécessaire pour la construction d'un garde-côtes douanier, dont le projet avait déjà été étudié depuis longtemps par l'arsenal. Dès 1924, on mettra en chantier ce premier garde-côtes.

Il faut qu'il y ait une liaison entière entre le Service des douanes et le Service administratif. Aujourd'hui, ces deux services ne se connaissent pas. Les marchandises de contrebande arrivent et débarquent ; le Service de Douane dit : « Nous n'avons plus rien à faire » et le service civil répond : « Ça ne nous regarde pas ». Il faudrait qu'une liaison existât entre ces deux services. Qu'est-ce qui s'oppose à ce qu'un agent civil ou douanier demande à une jonque qui rentre avec du pétrole par le canal de Hatien : « Où avez-vous acheté ces 150 caisses de pétrole ? ».

M. Héraud. — On se heurte aux règlements des Douanes. L'Administration civile est impuissante à partir du moment où l'embarcation a franchi la zone douanière. La solution est celle qui est préconisée, c'est-à-dire la surveillance exercée par un garde-côtes.

M. Darles. — À une condition essentielle, c'est qu'il n'y ait pas, comme sur la côte du Siam, des fonds à très faible profondeur, ce qui permet aux jonques de couler à 2, 3 ou 400 mètres de la côte des caisses de pétrole ou d essence, que des petits sampans viennent chercher pendant la nuit ; et la distance est suffisante pour qu'on n'aperçoive rien à l'horizon.

M. Héraud. — Je dirais même qu'il n'est pas nécessaire aux jonques de couler les caisses. Les jonques embossent derrière l'île de la Tortue, transbordent une partie de leur chargement sur de petites jonques et la nuit, par le Song-Cai-Lon, les contrebandiers rentrent dans le rach, où l'on ne peut rien leur dire. Ils peuvent même offrir leur marchandise entrée en contrebande aux douaniers du poste, qui l'achèteront ainsi à meilleur compte que chez le marchand.

Il y aurait, pour le commerce local, une protection plus grande encore que celle que lui fournirait le garde-côtes, c'est celle qui découlerait de l'obligation imposée à la jonque de mer de produire un manifeste. La douane s'est opposée, je ne sais pourquoi, à l'application de cette partie essentielle de la réglementation des marchandises importées par mer.

Il y a à peu près dix ans que la question a été posée. Mais la chambre de commerce ne se décourage pas ; périodiquement, elle repose la question. Un jour, peut-être, obtiendra-t-elle que la réglementation soit appliquée.

Statistiques douanières

L'administration de Hanoï, prise d'un grand besoin décentralisation générale, avait supprimé ce service des Statistiques à Saïgon pour le transporter à Hanoi. La chambre a demandé que, tout au moins, on rouvre l'ancien bureau des Statistiques de Saïgon.

La douane a répondu qu'elle n'avait pas de personnel suffisant pour instituer deux bureaux de statistiques en Indochine, car les inspecteurs sont rares.

M. Héraud. — Quand on pénètre dans l'entrée du bureau des statistiques, on s'aperçoit qu'il n'est pas besoin d'inspecteur pour diriger le travail. Les statistiques exactes sont faites, en général, par des employés annamites bien dirigés. Les mauvaises sont établies par de jeunes débutants arrivant fraîchement émoulus de France. J'ai été absolument effaré de constater, certain jour, dans les statistiques alors tenues à Haïphong, des chiffres invraisemblables. Par exemple, pour le pétrole, au lieu de mettre 300 caisses, on avait mis 300 tonnes.

Avec un cadre indigène bien formé, et bien contrôlé, on peut se passer d'inspecteurs pour ce travail ; un commis des Douanes, qui a l'expérience nécessaire pour diriger un bureau, pourrait aussi bien assurer la direction d'un bureau de statistiques à Saïgon. Ce

n'est pas le manque de personnel qui a empêché la décentralisation : c'est uniquement l'application de la règle de tout centraliser à Hanoï.

(*Les Archives commerciales de la France*, 4 février 1925)

Paris. — Modification. — Soc. dite Cie FRANCO-ASIATIQUE des PÉTROLES, 4, pl. Concorde. — Transfert du siège à Saïgon (Indochine), 100, bd. Somme. — 18 déc. 1924. — *P. A*.

Touristes locaux, visitez le Laos
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 10 janvier 1926)

[…] Avant même d'attaquer la grande côte de la chaîne Annamitique, vous trouverez à Kim-Cuong, 72 kilomètres après Vinh, un premier dépôt de la Cie franco-asiatique des pétroles.

Vous n'aurez qu'à vous adresser au gardien de l'ancien établissement Lapicque. Tel le veau d'or, ce bâtiment est toujours debout... et toujours bien approvisionné d'huile et d'essence.

Que si, quarante kilomètres plus loin, après avoir franchi le col par 750 mètres d'altitude et être redescendu jusqu'à Napé (km. 112), votre moteur a de nouveau… ou pour la première fois… soif, il sera facile de le satisfaire. Un poteau bien en vue sur la route porte une pancarte indiquant le dépôt d'essence et huile et la personne qui en est chargée.

Quelle que soit la goinfrerie de votre moteur, il n'a tout de même pas faim et soif tous les 80 kilomètres ! Eh bien ! malgré çà, la Société Commerciale du Laos*, qui, nous pouvons bien trahir ce secret, représente au Moyen-Laos la Cie franco-asiatique des pétroles, a établi un dépôt à Nakai, au km. 194, à côté de la poste.

Vous voilà tranquille jusqu'à Thakhek, la grande métropole du Mékong […].

À Thakhek, bien entendu, vous trouverez tout pour auto, du moins l'essentiel : huile et essence, toujours à la même enseigne : Compagnie Commerciale du Laos*.

Et si vous poussez jusqu'à Savannakhet et au-delà, un Chinois y représente la Société Franco-Asiatique des Pétroles […].

Coll. Olivier Galand

Saïgon. — Le marché central. Au premier plan, un camion Shell et sa remorque (Coll. Nadal.)

Les transports fluviaux au Laos
Intervention ahurissante de M. Lochard
par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 août 1926)

C'est encore dans le dernier procès-verbal publié par la chambre de commerce de Saïgon que nous lisons ce qui suit :

M. le président. — Messieurs, j'ai reçu une protestation d'une maison de la place, au sujet des nouveaux tarifs de la Cie des Messageries Fluviales pour les transports au Laos.

Il résulte de l'enquête à laquelle il a été procédé que les relèvements de tarifs auraient été suggérés par la Direction des Affaires économiques, ainsi qu'il résulte de la lettre de la Cie des Messageries Fluviales qui vous a été communiquée à domicile.

Je vous demande s'il ne conviendrait pas d'écrire au Gouverneur général pour lui signaler que le prix des transports fluviaux au Laos est un des obstacles, sinon le principal, au développement de ce pays et pour lui demander de faire étudier la possibilité de réduire notablement le prix des transports des marchandises.

J'ai préparé, à cet effet, la lettre dont je vais vous faire donner lecture, et au sujet de laquelle je vous prierai de donner votre avis.

J'ai reçu une lettre de protestation du même genre de la Compagne asiatique des pétroles [Sté franco-asiatique des pétroles (Shell)] sur une question connexe. Il s'agit du prix du transport du pétrole au Laos. J'ai l'intention de réunir les deux questions et d'en faire un rapport général pour demander, une fois de plus, la franchise douanière pour les produits transitant…

M. Héraud. — ... qui ont le malheur de transiter par Saïgon au lieu de transiter par Bangkok.

M. Céro. — Les pétroles sont dédouanés ici ?

M. Héraud. — Ils sont en entrepôt fictif.

Vous avez deux ports qui peuvent ravitailler tout le Laos, Bangkok et Saïgon. Eh bien ! si un produit déterminé, comme celui qui concerne ma compagnie, le pétrole ou l'essence, a le bonheur de passer par Bangkok, les portes du Laos sont ouvertes toutes grandes à ces produits, ils y entrent en franchise. Mais si, par hasard, on a l'outrecuidance de faire passer les produits par Saïgon, et d'employer de la main-d'œuvre locale pour la confection des touques, anathème ! vous allez payer des droits propres à l'Indochine.

M. Céro. — Pour vendre au Laos ?

M. Héraud. — Pour vendre au Laos. Toute caisse vendue au Laos, qui a le malheur de passer par Saïgon, paie des droits de douane qui varient de 1 $ 45 à 1 $ 50, tandis que le même produit qui passe par Bangkok n'est pas grevé de ces droits et, à son arrivée sur le Mékong, ne paie rien. Et il n'y a rien à faire. C'est quelque chose d'ahurissant.

M. Céro. — Il faut que l'on fasse payer la douane là-bas à tout le monde, ou encore que tout le monde soit exonéré.

M. Héraud. — La douane vous répond ceci : « Étant donné le nombre assez considérable de kilomètres qui nous sert de frontière entre le Laos et le Siam, il ne peut pas être question d'établir un cordon douanier, mais quant à vous, vous paierez ». Tout ce qui sera en transit là-haut paiera. Vous demandez le plombage des caisses, vous demandez toutes les garanties dont vous vous entourez quand il s'agit de faire du transit, on vous dit : « Vous avez raison, en principe, c'est logique, mais commencez donc par payer ».

Résultat : on passe par Bangkok au lieu de passer par Saïgon.

En ce moment, on est en train d essayer de débloquer le Laos, non pas par les voies fluviales, parce que ce serait très difficile et horriblement onéreux, mais par des ports côtiers : Tourane, Benthuy, et d'autres ports un peu plus tard.

Deux routes ont été faites qui, aujourd'hui, concurrencent les expéditions faites de Saïgon, à cause du transbordement à Khône, qui est fait dans des conditions effroyables, et tout compte fait, pour beaucoup de produits, on arrive à transporter à meilleur compte, soit par la route de Dông-ha à Savannakhet, ou par celle de Vinh à Thakhek. Eh bien ! encore une fois, nous ne pouvons pas lutter quand il s'agit de produits qui sont frappés de droits de droits de douane, c'est-à-dire quand il s'agit de produits étrangers, et nous sommes obligés de faire transiter par Bangkok ; nous ne pouvons utiliser ces ports nouveaux qu'on cherche à créer. Ceux-là sont frappés d'ostracisme de par les décisions de l'Administration douanière. C'est quelque chose d'ahurissant, je le répète.

Nous avons un tarif protectionniste en l'espèce, maïs c'est du protectionnisme à rebours. On protège le port de Bangkok au détriment de celui de Saïgon.

M. le président. — Une fois de plus, nous saisirons le gouverneur général.

M. Héraud. — Si on facilitait les voyages vers le Laos, les marchandises pourraient revenir, et les transporteurs ne perdraient rien. Ce serait de la concurrence ou plutôt une possibilité complémentaire de contrebande. On répond à ceci : « Si la contrebande peut être faite, elle sera faite pour les produits siamois, mais ne vous aura donné aucun élément de richesses ; également pour les transports, ils se feront dans les deux sens ».

Par conséquent, vous n'avez aucune raison, si la contrebande se fait ; c'est extrêmement facile, avec les produits qui viennent du Siam ; mettez-nous sur le même pied, c'est tout ce que nous demandons. M. Troude, à Paksé, nous a saisi plusieurs fois de la question.

(Pas très clair, votre palabre, cher M. Héraud.)

M. le président. — Nous avons fait un long rapport sur la question, il faudrait y revenir, ce sont des questions qui méritent d'être étudiées très sérieusement.

M. Héraud. — Avec les chemins de fer siamois, nous sommes très handicapés au point de vue prix des transports par rapport au Moyen-Laos sur Paksé, et nous le serons bien davantage encore.

M. le président. — Ce qui est énorme, ce sont les suggestions de la Direction des Services économiques.

M. Céro. — C'est ahurissant.

N.D.L.R. — C'est ahurissant comme à peu près tout ce qui fait la fameuse Direction des Affaires économiques.

(*Les Archives commerciales de la France*, 26 octobre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite CIE FRANCO-ASIATIQUE des PÉTROLES, siège à Saïgon, 100, b. Somme. — Transfert du siège, 12, b. Norodom avec siège administratif à Paris, 4, pl. Concorde. — 22 sept. 1926. — *P. A*.

Insertion légale
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité
Au nom du peuple français.
(*L'Écho annamite*, 15 juillet 1927)

Par arrêt de la Cour d'appel de Saïgon (Chambre correctionnelle) en date du 22 mars 1927, le nommé Duong-van-Manh, 29 ans, fils de Duong-van-Banh et de Tong-thi-Chang, né et domicilié à Saïgon, 13, rue Roland-Garros, a été condamné, pour infraction aux articles 7 et 8 de la loi du 23 juin 1857 sur les marques de fabrique, à 500 francs d'amende et à une piastre de dommages-intérêts envers la partie civile, la Société franco-asiatique des pétroles, représentée par M. Héraud, son directeur.

La Cour a ordonné en outre l'insertion dudit arrêt dans les journaux *La Presse Indochinoise*, *L'Écho annamite*, et le *Trung-Hue*, aux frais de Duong-van-Manh. Et ce, par application des articles 7 § 2-3 et 8 § 2-3 de la Loi du 23 juin 1857 et des articles 10 et 13 § 2 de la même loi.

Pour extrait,
DUONG-VAN-MANH.

Souscription pour les victimes de la guerre
(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

2e liste

Cie. franco-asiatique des pétroles [Shell] 250

Saïgon-Paris en automobile
MM. Abadie et Vairat tenteront de passer par où leurs devanciers ont échoué
(*L'Écho annamite*, 27 mars 1928)

……

Les voyageurs utiliseront de l'huile et de l'essence Shell, de la Cie franco-asiatique des pétroles, qui leur a promis, par la bouche de son représentant à Saïgon, de leur en fournir, tant qu'ils en demanderont, sur tout le parcours.

……

(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 9 novembre 1928)

(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 30 novembre 1928)

VILLE DE SAIGON
Commission municipale
Ordre du jour
(*L'Écho annamite*, 26 février 1929)

Avec la Compagnie franco-asiatique des pétroles pour fourniture au Service de la Voirie municipale de 200 tonnes d'asphalte.

Le prix de l'essence va-t-il monter ?
(*L'Écho annamite*, 5 août 1929)

Nous avons reçu de la Cie franco-asiatique des pétroles le communiqué suivant, adressé à la presse saïgonnaise :

« Il nous paraît nécessaire de donner quelques chiffres authentiques pour détruire la légende de « l'essence chère en Indochine. » et rassurer le consommateur indochinois.

L'essence est vendue à Singapour au gallon impérial, équivalant à 4 litres 54.

Le prix de vente officielle à Singapour est de 79 cents Straits le gallon. Toutefois, par suite de la concurrence existant entre garages qui abandonnent momentanément la presque totalité de leur commission de vente, les prix nets sont ramenés officieusement à 75 cents et même quelquefois à 72 1/2 cents le gallon.

En prenant le chiffre le plus bas, le prix de vente au titre est de 16 cents, mais toujours en monnaie de Singapour, le dollar-Singapour fait prime sur la piastre et 100 dollars Singapour = 127 piastres indochinoises ; donc, traduit en piastres indochinoises, le prix de vente de l'essence à Singapour est officiellement de 22 cents le litre, officieusement de 20,3 cents le litre en monnaie indochinoise.

Tenant compte seulement du prix minimum, si l'on y ajoute les droits de douane, de consommation et de taxe *ad valorem* qui s'élèvent maintenant à 4 cents le litre pour l'essence emballée en caisses de deux touques, la parité du prix de vente de l'essence en l'Indochine sur la base du prix minimum de Singapour est de 24,3 cents le litre, sans même faire entrer en ligne de compte le coût du transport, manipulation, stockage, coulage, etc.

Disons encore pour terminer qu'à Bangkok, l'essence se vend actuellement : ticaux 1,05 le gallon, soit 23 cens d'Indochine le litre.

Or, l'automobiliste indochinois paye actuellement l'essence au distributeur 20 cents le litre !

Tout autre commentaire amoindrirait l'argumentation donnée par ces ch fifres.

COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES.

N. D. L. R. — Et voilà de quoi dégonfler la *Dépêche d'Indochine*, qui n'a pas manqué de trompetter, bien fort, sa victoire, et d'attribuer à sa campagne la baisse du prix de l'essence, due, hélas ! à des circonstances indépendantes de sa volonté.

Prévoyant cette baisse, notre confrère, né malin, s'était empressé d'entamer une campagne de presse dans ce sens, conformément à son habitude d'enfoncer les portes ouvertes ou entrebâillées ! Ça, c'est pas bête du tout !

Ce qui était beaucoup moins intelligent, c'est de confondre piastre indochinoise avec dollar de Singapour et d'asseoir son argument sur cette erreur, née d'une méprise voulue ou non.

C'était bien la peine d'apposer sur les places publiques des affiches en couleurs, pour s'imposer à la reconnaissance des automobilistes !

Ville de Cholon
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1929)

M. le directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles est autorisé, à charge par lui de se conformer aux règlements sur la matière et aux conditions spéciales suivantes, à construire un appontement en béton armé sur la rive droite du rach Vung Liêm, au territoire du village de Trung-Tin (Vinhlong).

Amicale Cochinchinoise
des anciens combattants indigènes de la grande guerre
(*L'Écho annamite*, 19 mars 1930)

Liste des membres bienfaiteurs
La Banque de l'Indochine 200 $ 00
La Société des Distilleries d'Indochine [SFDIC] 200 $ 00
La Compagnie franco-asiatique des pétroles 200 $ 00

MODIFICATIONS
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 juin 1920)

Cie franco-asiatique des pétroles.. — Augmentation du capital de 1.300.000 fr. à 7.500.000 fr. par la création de 6.200 actions de 1.000 fr. Modification aux statuts en conséquence. — *Petites Affiches*, 19 mai 1920.

À la délégation des finances
(*Les Annales coloniales*, 23 juin 1930)

Le 1er mai, la nouvelle délégation des finances a Saïgon a ouvert ses portes.

M. Bourrin, ancien directeur théâtral, en a pris la direction. Cette délégation fut supprimée en 1912 alors que M. Gazano, l'ancien maire de Cholon, en avait la direction et était installé dans l'immeuble actuellement occupé par la Franco-Asiatique des Pétroles, boulevard Norodom. Aujourd'hui, le développement de la colonie ayant entraîné un nombre d'affaires qui augmente sans cesse, l'arrêté du 20 mars 1930 du Gouverneur général, a rétabli l'ancien système confié jusqu'à présent au 3e Bureau- du gouvernement de la Cochinchine.

La délégation des finances sera chargée de toutes les questions intéressant le budget général et ses annexes : prêts aux planteurs de caoutchouc, visa des livrets de soldes des fonctionnaires de passage n'appartenant pas au cadre local de Cochinchine, liquidation des dépenses du Budget général, etc.

Mais le but principal du rétablissement de ce nouveau service, c'est la création prochaine, à Saïgon, de la Bourse des valeurs. C'est l'ancienne idée de M. Long, Gouvereneur général de l'époque mise à exécution.

Conseil municipal de Saïgon
Ordre du jour du 30 août
(*L'Écho annamite*, 25 août 1930)

14° Marché de gré à gré passé, après appel d'offres, entre la Ville et la Cie franco-asiatique des pétroles, pour fourniture de 60.000 litres d'essence de pétrole, nécessaires aux services municipaux, pendant le 2e semestre 1930.

LA VIE ADMINISTRATIVE
Au conseil municipal de Saïgon.
(*Les Annales Coloniales*, 17 novembre 1930)

Le conseil municipal s'est réuni pour la troisième session ordinaire de l'année. À l'ordre du jour de cette séance, citons :

Marché de gré gré passé, après appel d'offres, entre la Ville et la Compagnie franco-asiatique des pétroles, pour fourniture de 60.000 litres d'essence de pétrole nécessaires aux services municipaux pendant le 2e semestre 1930.

Modification de l'arrêté municipal du 6 mars 1928 instituant une taxe de prestation sur les chaloupes à vapeur.

www.flickr.com/photos/13476480@N07/8594583280/

Immeuble de la Compagnie franco-asiatique des pétroles (Shell) construit au début des années 1930 à l'angle du boulevard Norodom et du boulevard Luro à Saïgon.

L'un des plus majestueux de la Perle de l'Empire avec celui de la Banque de l'Indochine

delcampe.net

Coll. Olivier Galand
Coll. PC Paris (vers 1950)

Le carburant local
par H. CUCHEROUSSET.
(*L'Éveil de l'Indochine*, 18 septembre 1932)

On dit généralement : le carburant national. Nous n'aimons guère ce mot. Le nationalisme douanier, poussé au degré de folie où il est arrivé, mettant les plus nobles sentiments au service du plus bas mercantilisme, est l'une des principales causes de la crise actuelle.

Il suffit d'en énoncer le principe pour en sentir le ridicule : inonder les pays voisins de nos produits et fermer notre marché aux leurs. C'est dans ce degré de gâtisme qu'étaient en train de sombrer les pays modernes lorsqu'un peu partout les esprits réfléchis, et à leur tête le roi Albert et le Souverain Pontife, ont jeté le cri d'alarme.

On ne les a d'ailleurs guère écoutés puisque voici l'Allemagne, le pays du monde qui aurait le plus besoin d'écouler à l'étranger les produits de sa formidable industrie, qui veut opposer à son tour une infranchissable barrière douanière aux pays étrangers. Les représailles qu'elle ne manquera pas de s'attirer, n'amélioreront certes pas la situation de son industrie.

Ces remarques ne veulent pas dire que nous soyons partisan, à toute époque et pour tous les pays du libre échange.

Il est certain qu'un gouvernement sage doit suivre attentivement sa balance commerciale et veiller à ce que le pays, sauf circonstances spéciales, n'achète pas à l'étranger tel produit que lui-même trouve chez lui en abondance.

Il doit également veiller à ce que, par paresse de développer ses propres ressources, le pays ne se mette complètement à la merci de fournisseurs étrangers, qui en profiteront pour hausser brusquement les prix et prélever ainsi sur le pays un tribut formidable, ou pour priver le pays, au moment critique, d'un de ses moyens de défense.

C'est pourquoi un pays qui a une politique économique, ce qui n'est guère le cas de l'Indochine, devrait, toute question de chauvinisme mise à part, veiller à maintenir entre importations et exportations un juste équilibre.

Il doit veiller aussi à ce que le pays cherche à développer d'abord ses ressources avant de faire appel au commerce étranger, à moins, bien entendu, de se trouver dans le cas de la Cochinchine, qui est celui d'un pays qui pourrait admettre le libre échange, ayant en abondance un produit d'un usage universel, véritable monnaie qui lui permettrait de tout acheter à l'étranger dans les meilleures conditions.

Mais la Cochinchine n'est qu'une partie de l'Indochine ; les pays du Nord demanderaient au contraire un sage protectionnisme, mais un protectionnisme calculé pour le pays et non pas contre lui, comme aujourd'hui où il est calculé pour favoriser la métropole en créant à la colonie cette vie chère dont elle souffre beaucoup plus que de sa monnaie saine.

C'est en nous basant sur ces principes que nous avons toujours demandé les mesures contre une **invasion des carburants et combustibles liquides d'importation, qui, tout en nous mettant pieds et poings liés à la merci de deux groupes étrangers**, compromettrait le développement de nos mines et découragerait toute initiative tendant à utiliser, pour produire des carburants, nos ressources locales.

Et voici que les événements justifient nos prévisions. Notre confrère « le Courrier de Saïgon » nous apprend :

« Que les négociations qui viennent d'avoir lieu à Paris auraient eu pour principal résultat d'amener les dirigeants de la Standard Oil et du groupe Royal-Shell à se mettre pratiquement d'accord pour relever les prix (ceux-ci pourraient être majorés de 25 % à

partir du 1er octobre). Enfin, il paraît que les représentants de l'industrie pétrolière se réuniront de nouveau en septembre ».

Et notre confrère en tire la leçon qu'il faut :

« C'est bonnement la fin de la lutte des prix et un premier redressement de 25 % probable dès octobre. Or, nous avons l'essence à 22 cents. Nous l'aurons donc à 27 cent 1/2 avant qu'il soit longtemps. Et puis ? Où s'arrêtera cette hausse ?
La réponse est aisée : elle s'arrêtera à l'extrême limite des capacités financières du consommateur ...»

Alors on jettera les hauts cris contre les requins ! Ce sera complètement stupide. C'est notre paresse qu'il faudra accuser, notre amour des solutions faciles. Les grosses compagnies, elles, sont dans leur rôle. Et puisqu'il ne semble pas que la concurrence qu'elles avaient pu craindre un moment en Indochine, les gêne beaucoup, elles en profitent.
Et elles en profiteront jusqu'au jour où :

« Le syndicat des consommateurs d'essence, de toutes ses forces, réagira en réclamant à cor et à cri le carburant national, en organisant en sa faveur une campagne de conférences et une active propagande ».

Supprimons le mot national ; disons : un carburant local.
Ce carburant quel est-il ?
Disons plutôt : Ces carburants quels sont-ils ?
Eh bien ! nous avons d'abord l'alcool, dont notre confrère rappelle qu'il fournirait un débouché à 40 ou 50.000 tonnes de riz :

« laissant dans le pays une très grande partie de l'argent qui file à l'étranger ».

Il n'y aurait pas grand mal à cela si cet étranger, qui nous vend l'essence et le pétrole, était pour nous un gros acheteur, mais cela n'a jamais été le cas pour les États-Unis et ce ne l'est plus pour les Indes Néerlandaises, qui se mettent à augmenter leur production de riz.
Notre confrère ajoute :

« Certes, l'alcool à 99 % exploité industriellement ne nous fera pas bénéficier d'un abaissement considérable sur les cours actuels de l'essence, puisqu'il ne peut être vendu à moins de 20 cents environ, mais du moins serons-nous protégés contre des fluctuations de cours aussi considérables que ceux que l'accord des pétroliers nous promet.
« Ouvrons la lutte. À quand l'arrêté du gouverneur général autorisant la préparation et la mise en vente du carburant national en Indochine »?

Notons que l'alcool pourrait être distillé dans certaines régions éloignées où le mélange se ferait. De la sorte, pour 100 litres de carburant les frais de transport ne porteraient que sur 75 litres.
Dans le cas du Laos, Savannakhet par exemple, cela permettrait l'utilisation sur place de ce riz nep, qui coûte si cher de transport pour exporter sur l'Annam.
Mais il n'y a pas que l'alcool, lequel a besoin de 75 % d'essence pour le mélange.
Il y a pour les moteurs Diesel et semi-Diesel, les huiles végétales, en particulier l'huile dé ricin : il y a, pour les excellents moteurs genre Winterthur, le gaz d'anthracite; il y aurait pour les moteurs ordinaires à essence le gaz qui pourrait être tiré de nos

charbons gras. Il y aurait surtout à encourager la distillation de nos schistes bitumineux. Et s'il fallait des primes pour encourager ces nouvelles industries, un léger impôt sur les carburants d'importation y pourvoirait.

Voilà un protectionnisme qui, à condition de n'être pas excessif, serait parfaitement justifié par deux considérations :

a) encourager des industries de transformation de matières premières locales,

b) empêcher les coalitions d'importateurs de combustibles liquides d'abuser d'un monopole de fait.

Certes il y aura à lutter car la coalition est puissante. Elle est fort riche et est à même de rémunérer bien des concours. Mais enfin, cette puissance n'est pas irrésistible ; elle ne résisterait pas à une volonté ferme, s'appuyant sur une âme énergique.

Cochinchine
Saïgon, Nhabé (voir plus bas)

Annuaire général de l'Indochine, 1933 :
Compagnie franco-asiatique des pétroles en Cochinchine
Baria (438)
Biênhoà (442)
Cholon (390)
My-tho = mention
Travinh (484)
Vinhlong (487) = mention

CAMBODGE

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 753
COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES.
Essence et Huiles.
Village Catholique Km. 4 R. C. 1 *bis*, Pnom-Penh
Téléphone n° 88.

Battambang
Kratié. Agent : Chéa-lay-Hac.
Pursat
Siemréap

LAOS

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 819 :

Compagnie franco-asiatique des pétroles. — Savannakhet (Laos). Agent : Lim-yong-Hoac,

---

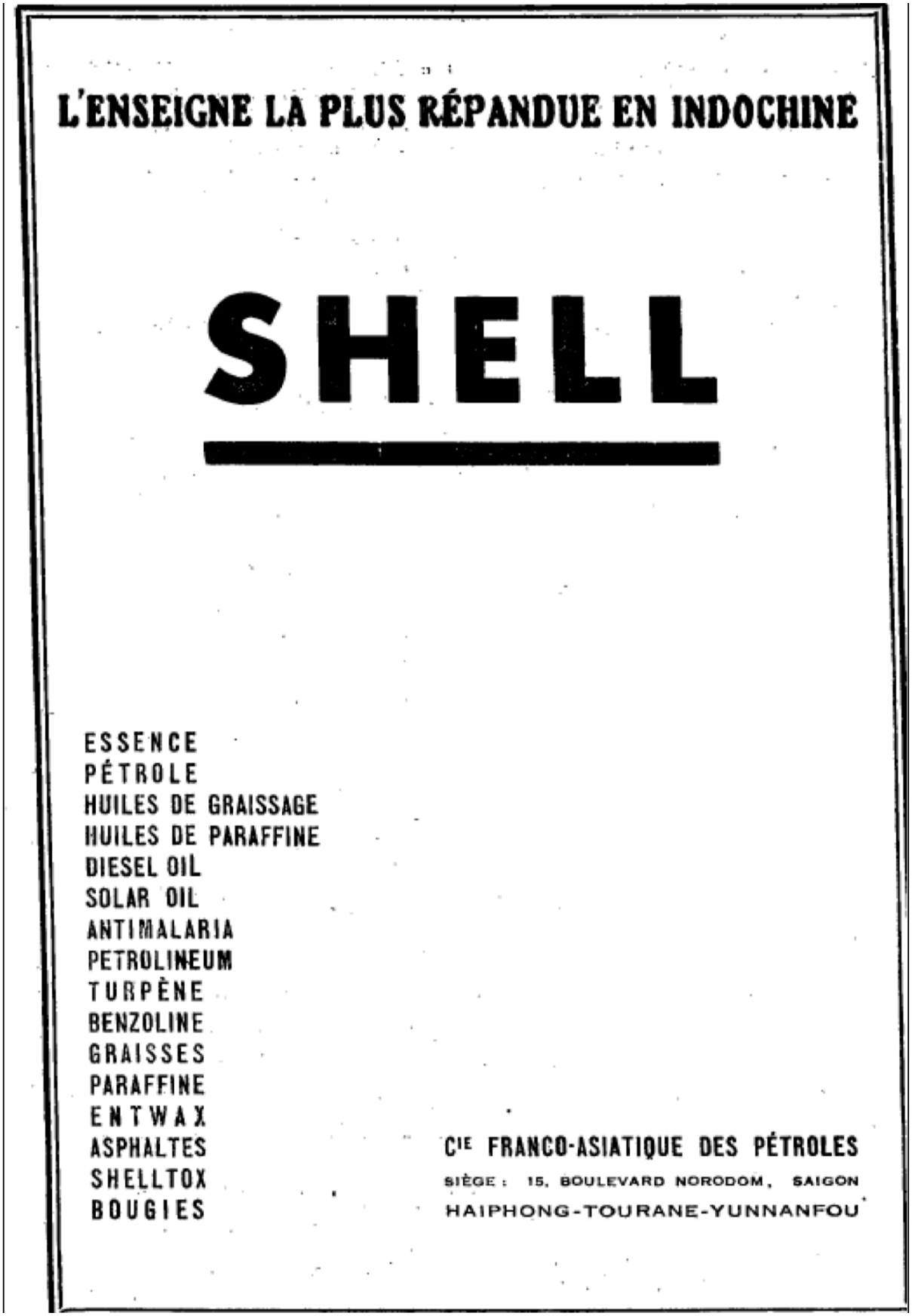

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 324 :

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1933)

La Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles a porté son capital de 30 à 50 millions de francs.

À Saïgon, malgré la crise
(*L'Éveil de l'Indochine*, 18 mars 1934)

Le polo à cheval, un des sports les plus chics mais aussi des plus coûteux qui puissent être pratiqués, va, paraît-il, bientôt faire fureur à Saïgon où un club de polo vient d'être créé.

En voici le fondateur « essentiel », M. Jansen, directeur de la Cie franco-asiatique dés Pétroles.

La *Dépêche de Saïgon*.

N. D. L. R. — Un des sports les plus coûteux va faire fureur dans ce Saïgon où tout le monde est ruiné ?! Eh bien tant mieux, c'est qu'il y a encore un peu d'argent dans le pays, un peu de vie.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, janvier-février 1935)

La « Dépêche » démontre le 22 janvier que le Consortium des pétroles gagne brut à Saïgon au moins 2.300.000 piastres par an. L'essence revient à 0 p. 1149 le litre, dont 0 p. 076 de droits sur l'essence.

Alors que l'essence rendue au Nhabé revient a 0 p. 025 (droits non compris), l'alcool pur est payé 0 p. 164, soit sept fois plus environ.

Mme et M. Jansen nous quittent par l'« Aramis »
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 août 1936)

Mme et M. Jansen, directeur général de la Cie franco-asiatique des pétroles pour l'Indochine, vont s'embarquer dimanche à bord de l'*Aramis* pour aller prendre en France un repos bien gagné.

Depuis quelque vingt années qu'il œuvre en Indochine — au Yunnan, au Tonkin, enfin en Cochinchine —, M. Jansen s'est toujours trouvé au premier plan de la Société. À Saigon, l'aimable grand patron de la « Shell » fait partie de tous les clubs : le Polo Club, dont il est président fondateur, le Cercle sportif dont il était encore vice-président l'année dernière, le Club nautique, etc.

Mais M. Jansen ne se contente pas d'être l'homme à « la générosité régulière et reconnue » à la porte duquel on ne frappe jamais en vain.

Mme Jansen, elle, s'est consacrée aux œuvres philanthropiques : la Croix-Rouge, les sociétés pour la protection de l'enfance, tous ces « comités de salut public » ont trouvé en Mme Jansen une collaboratrice très précieuse qui n'a jamais craint de payer de sa personne — outre l'aide matérielle la plus large que Mme Jansen a toujours accordée

aux œuvres de charité. Les différentes campagnes du Timbre antituberculeux ont bénéficié tout particulièrement de ce dévouement.

Nous avons vu Mme Jansen au comptoir de ce fameux « Bar de Charité » de la récente kermesse du « Timbre antituberculeux » où plusieurs dames de la meilleure société saïgonnaise, muées en accortes *barwomen*, servaient, infatigables, de nombreux et exigeants clients jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Pour leur activité incessante toujours tournée vers le bien sons toutes ses formes — n'est ce pas de la charité que de se consacrer à l'organisation des clubs et sociétés où les coloniaux, harassés par un travail quotidien souvent aussi soutenu qu'en France trouveront la détente nécessaire ? — par leur inlassable générosité, Mme et M. Jansen se sont classée au premier rang de l'élite saïgonnaise.

Nous les voyons partir avec regret et, tout en leur souhaitent un agréable congé et un heureux séjour en France, nous exprimons le vœu, un peu égoïste, de les revoir, bientôt, parmi nous.

(*L'Impartial*).

Publicité

AEROSHELL
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 21 novembre 1936)

AVIS
Deuxième insertion
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 9 janvier 1937)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par maître Edgar Jason, greffier-notaire : à Cantho, le 21 décembre 1936, enregistré à Cantho, le vingt-trois du même mois, folio : 35, case : 1 a, volume : 42, au droit de 81 p. 12, la Compagnie franco- asiatique des pétroles, société anonyme au capital de cinquante millions de francs dont le siège social est à Saigon, nº 15, boulevard Norodom, a été déclarée adjudicataire du fonds de commerce d'entreprise de transports en commun par automobile exploité à Thôi-Binh (Cantho), boulevard Paul-Doumer, par M. Tran-thành Phung dit Jacques Long, garagiste demeurant à Cantho, connu sous le nom de « Dông-Loi », comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, sept voitures automobiles, les différents

objets mobiliers le matériel fixe et le matériel roulant servant à l'exploitation dudit fonds.

La présente vente a été publiée dans le journal « La Dépêche d'Indochine » en date du 5 décembre 1936.

Les oppositions devront être fortes, à peine de forclusion, dans les dix jours de la présente insertion et seront reçues à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, séquestres du prix d'adjudication pour laquelle domicile a été élu en l'étude du greffier-notaire à Cantho.

Cette insertion est faite en renouvellement de celle paru dans le même journal « La Dépêche d'Indochine » à la date du 28 décembre 1936.

Pour deuxième insertion.

Le greffier-notaire. E. JASON

La *Dépêche d'Indochine* du 6 janvier 10J7

Publicité

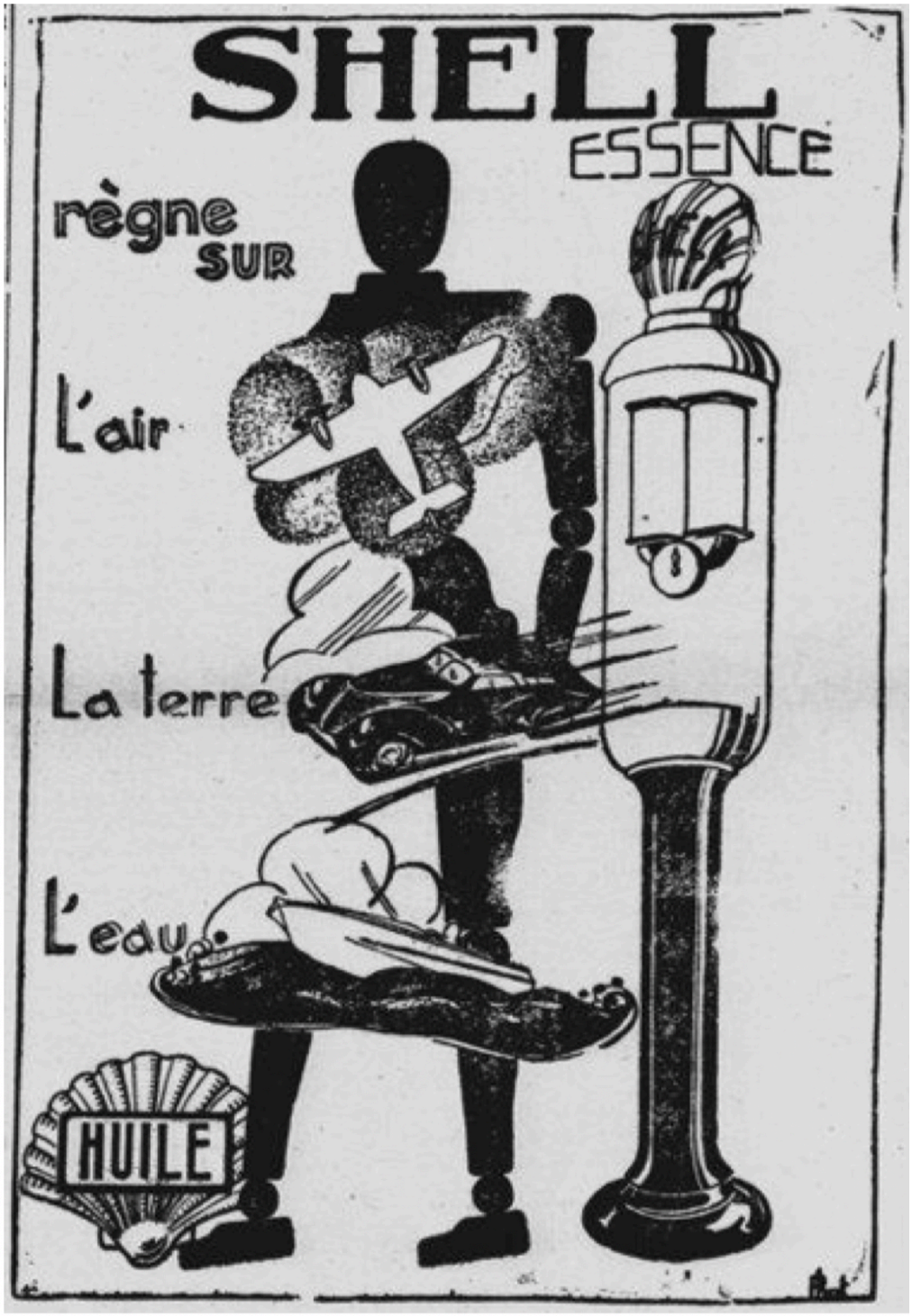

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1938)

RÉGION DE SAIGON CHOLON
Conseil d'administration du 22 mars 1939
Ordre du jour
(*L'Écho annamite*, 22 mars 1939)

6° Passation d'un marché avec la Compagnie franco-asiatique des pétroles, pour fourniture de bitume spécial.

Les produits SHELL font le tour du monde
(*L'Écho annamite*, 7 avril 1939)

Assistance Franco-Indochinoise aux victimes de la guerre
Comité local
5e liste de souscriptions en faveur du Secours d'Hiver. Versements reçus du 2 janvier 1941 (suite) au 30 janvier
COMITÉ LOCAL
(*L'Écho annamite*, 3 février 1941)

Cie franco-asiatique des pétroles et personnel 5.594 $ 00

LE PROBLÈME
DES CARBURANTS LOURDS EN INDOCHINE
(*L'Écho annamite,* 18 mai 1942)

[…] La Compagnie franco-asiatique des pétroles a construit à Phnom-Penh une usine de traitement de ces graisses [de poisson], susceptible de produire 600 tonnes par mois de mazout fini. […]

Les autres mazouts locaux sont techniquement au point, mais sont plus coûteux. L'installation de Thuong-Ly de la Compagnie franco-asiatique des pétroles n'en a encore livré que de très faibles quantités, car la récolte d'arachide commence à peine. La jonction est en train de se faire. […]

L'effort industriel de l'Indochine

Nouvelles fabrications réalisées
(*L'Information d'Indochine économique et financière*, 19 septembre 1942, p. 3-4)

7. Stéarine

……

L'usine de M. Delauney produit industriellement, depuis fin juillet, par distillation des parties concrètes de l'huile de poisson, de la stéarine (acide stéarique) qui est nécessaire à la fabrication des allumettes. Le reste sera affecté à l'industrie des bougies, dont la CFAP possède une grosse installation de fabrication à Thuong-ly ;

……

(Extrait du *Bulletin indochinois des combustibles liquides et lubrifiants*, nº 17.)

COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES
Société anonyme fondée en 1911
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 3, p. 426)

Objet : le commerce et l'industrie du pétrole dans tous pays, principalement dans l'Indochine française et toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Siège social : 15, boulevard Norodom, Saïgon.

Capital social : 50.000.000 fr., divisé en 50.000 actions de 1.000 fr.

À l'origine, 1.300.000 fr. en 1.300 actions de 1.000 fr.,

Porté en 1921 à 7.500.000 fr. par émission de 6.200 actions de 1.000 fr.

Porté en 1930 à 30.000.000 fr. par émission au pair de 22.500 actions de 1.000 fr.

Porté en 1932 à 50.000.000 fr. par émission au pair de 20.000 actions de 1.000 fr.

Conseil d'administration : MM. J. JANSEN, J. G. TRICON, L. GUÉRIN, R. L. DOT, J. LAGRÈZE.

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : composée de tous les actionnaires.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, prélèvement facultatif pour fonds de prévoyance ou réserve extraordinaire, le surplus aux actions.

Inscription à la cote : pas de marché.

Étude de Me Marcel BONNET, notaire à Toulouse
13, rue Peyras
« STATION D'ARBORICULTURE DE LA FLAMBELLE »
« Pépinières marocaines »

Société à responsabilité limitée au capital de 40.000.000 de francs
Siège social : La Chesnaie — Boulhaut (Maroc)
CONSTITUTION
(*La Vigie marocaine*, 26 août 1949)

……
13° Robert, Léon DOT, directeur de la Société Shell d'Indochine, médaillé militaire, demeurant à Saïgon, 32, rue Eyriaud-des-Vergnes ;

AEC 1951-1022 — Société Shell d'Indochine
115, boulevard Norodom, SAIGON (Sud Viet-Nam).
Capital. — Société anon., fondée le 6 avril 1911, 115 millions de piastres I. C. en 1.150.000 act. de 100 p. I. C. libérées.
Objet. — Commerce des produits pétroliers, principalement en Indochine.
Imp. — Tous produits pétroliers.
Installations et dépôts. — Saïgon, Tourane, Haïphong, Hanoï, Pnom-Penh et autres centres principaux.
Conseil. — MM. G[eorges] Duchesne, G. Legh-Jones, J. W. Platt, P.-H. Goudemant [2], A.-G. Didier, M. Letessier, M[aurice] de Villemandy, admin.

---

[2] Philippe Henri Goudemant : fils d'Henri Goudemant, entrepreneur de travaux publics en Indochine : Ingénieur des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. Ancien employé de la C.F.A.P. à Tourane et Haïphong.

2. — ACCIDENTS

Un incendie en rivière
(*L'Écho annamite*, 22 mai 1920)
[quant à la pollution…]

La Compagnie franco-asiatique des pétroles a affrété deux jonques, de dimensions différentes, pour le transport du pétrole et de l'essence, à Phnom Penh.

Les deux embarcations sont convoyées par une chaloupe. Celle-ci remorque à ses côtés la plus petite des embarcations, tandis que l'autre est placée à l'arrière. C'est sur cette dernière jonque, qui transporte dans ses flancs 7.000 caisses, dont 1.000 caisses d'essence, que le feu a pris, dans des conditions qui seront révélées par l'enquête en cours.

La flottille était arrivée au Soairap dans la nuit de 17 au 18 mai, vers 4 heures du matin, lorsqu'on entendit une détonation terrible, suivie d'un embrasement sur la grande jonque remorquée à l'arrière de la chaloupe.

Ce fut un sauve-qui-peut général ; tous les sampaniers se jetèrent à l'eau, sauf deux d'entre eux, qui dormaient sur le roof et qui ont dû être précipités dans le brasier et carbonisés. On a pu recueillir le reste de l'équipage, il y a deux hommes blessés assez grièvement.

L'enquête judiciaire dira s'il s'agit d'une combustion spontanée de l'essence ou d'un acte d'imprudence.

Quoi qu'il en soit, les pertes matérielles sont assez élevées et on doit déplorer la mort de deux hommes.

AU NHABÉ [3]
DEUX MORTS ET QUATRE BLESSÉS
(*L'Écho annamite*, 17 juin 1920)

Nous empruntons à l'*Impartial* le récit suivant :

Hier, arrivait aux Nhabé, au magasins de la Société Franco-Asiatique des pétroles, deux vapeurs hollandais dont l'un était chargé de pétrole et l'autre d'essence. Comme il n'existe qu'un seul appontement pour le déchargement, le LARA, chargé de pétrole en vrac, arrivé le premier, put seul accoster pour effectuer ses opérations, tandis que le HEBE demeurait au large, à une soixantaine de mètres de la berge, pour décharger son essence en des chalands qui faisaient le va-et-vient.

À la nuit tombante, un chaland chargé de caisses d'essence se trouvait le long du bord du cargo HEBE, et s'apprêtait à passer là la nuit pour continuer les opérations à l'aube.

Le capitaine du HEBE eut, fort heureusement, l'idée de faire éloigner de son bord ce chaland, qui s'en fut mouiller à quelques encablures. Cette précaution évita peut-être une véritable catastrophe.

Vers sept heures, les membres des équipages des deux cargos et le personnel de la Société Franco-Asiatique entendirent une forte détonation et immédiatement une gerbe de flammes s'éleva au-dessus du chaland.

---

[3] Le Nhabé : avant-port pétrolier de Saïgon, à l'embouchure de la rivière de Saïgon, rive droite.

C'était une femme qui se trouvait à bord qui venait d'allumer une lampe pour chercher une natte qui se trouvait à l'intérieur du chaland. Comme il avait dû se produire une fuite d'une touque d'essence, l'intérieur du chaland était envahi par les vapeurs d'essence, si bien que la flamme de la lampe détermina une explosion, bientôt suivie par l'incendie. La malheureuse femme fut la première victime de son imprudence, car elle fut horriblement brûlée. Elle eut cependant la force de sortir et de se jeter à l'eau après avoir pris dans ses bras un enfant en bas âge.

L'explosion avait fait sauter le roof de la jonque et le mari de la malheureuse femme ainsi que deux autres coolies furent grièvement atteints par les flammes. Le premier n'eut que le temps de se jeter à l'eau, tandis que les deux autres, pour se mettre à l'abri des flammes, s'étaient accrochés à la corde retenant l'ancre, en dehors du bordage.

Immédiatement, le capitaine du cargo HEBE fit mettre à l'eau une baleinière et l'on put recueillir les blessés, tandis que le chaland était lâché à la dérive.

Le courant l'entraîna de l'autre côté du Nhabé. Là, les habitants du village riverain mirent des pirogues à l'eau et s'efforcèrent à recueillir les caisses d'essence encore intactes qui s'échappaient des flancs de la jonque, à travers les planches consumées.

Une de ces pirogues, montée par deux hommes, avait réussi à recueillir quinze caisses d'essence. Avec une gaffe, une seizième caisse fut retirée de la jonque, mais le bois avait déjà pris feu. Aussi, dès que la caisse fut déposée dans la pirogue une explosion se produisit et les deux hommes environnés aussitôt de flammes périrent carbonisés.

Cet accident incita les pilleurs d'épave à plus de prudence.

La jonque continua à brûler, et longtemps, dans la nuit, on vit l'énorme lueur de l'essence qui lentement se consumait.

Dernièrement, un accident du même genre, provoqué par une imprudence identique, s'était produit. Il y eut plusieurs victimes.

Naturellement, le personnel des magasins de la Société Franco-Asiatique avait recommandé aux équipages des jonques la plus grande prudence, toute lumière pouvant provoquer une explosion. Cette recommandation a été inutile.

Les quatre blessés ont été transportés ce matin à l'hôpital. Deux d'entre eux sont dans un état très grave.

Une jonque chargée de paddy est coulée par un pétrolier
(*L'Écho annamite*, 4 août 1921)

Une jonque chargée de 2.678 sacs de paddy traversait, dimanche dernier, vers 9 heures, le canal de Chogao, se dirigeant vers Saïgon. Pour éviter les remous de la dérivation et la passerelle, le tài-công essaya de faire tourner l'avant de la jonque vers la gauche.

Sur ces entrefaites, le pétrolier « Cholon », de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, venant en sens opposé, se jeta violemment contre l'embarcation qui eut l'avant complètement défoncé.

La jonque coula en une demi heure, entraînant avec elle, au fond de l'eau, sa cargaison de paddy. Il n'y a pas eu heureusement d'accident de personne.

Cet accident semble être imputable au tài-công du pétrolier, lequel a déclaré pour sa défense que, par suite de la violence des remous, le gouvernail n'avait pas obéi à la manœuvre.

L'épave de la jonque qui se trouve en travers du canal, est un dangereux obstacle pour la navigation. Son emplacement est signalé par les signaux et les feux réglementaires.

Encore un accident de travail
(*L'Écho annamite*, 21 décembre 1922)

Hier matin, à la fabrique de touques de la Compagnie Asiatique des Pétroles, située au Nhabé un jeune ouvrier, Nguyen-van-Vo, 17 ans, par suite d'un geste maladroit, fut happé par une courroie de transmission.

Lorsque la dynamo fut arrêtée, elle ne rendit qu'une pauvre loque humaine gémissant faiblement. Le malheureux avait, en effet, le bras droit arraché, les jambes déchiquetées, la poitrine broyée. Il expira quelques minutes après.

Homicide volontaire
(*L'Écho annamite*, 14 avril 1925)

Une procédure de laquelle résultent les faits suivants :

La Compagnie franco-asiatique des pétroles emploie à son dépôt du Nhabé un caporal, Kesada Sing, et quatre gardiens : Dji Djandou Indersingh, Dalsing et Amir Chand, spécialement affectés à la surveillance des réservoirs. Dji Djandou et Indersingh qui, l'un et l'autre, donnaient satisfaction à M. Veybel, le gérant du dépôt, avaient, depuis quelques jours, de fréquentes discussions, et Indersingh reprochait, paraît-il, à son camarade de ne pas faire consciencieusement son service. Or ils étaient de garde ensemble de minuit à 5 h. et tandis qu'Indersingh pointait les rondes de minuit à 2 h. 1/2 de ce moment à 5 h. le service incombait à Dji Djandou.

Le 11 octobre, vers 3 h. du matin, Dji Djandou tira sur Indersingh, à une distance de 20 m. environ, un coup du fusil dont il était armé. Cependant, en entendant armer le fusil, Indersingh l'aurait prié de ne pas tirer. Dji Djandou atteignit sa victime à la cuisse et au côté gauche du ventre. Malgré les soins qui lui furent donnés à l'hôpital de Cholon où il avait été transporté à midi, Indersingh succomba le même jour à 23 h, des suites de ses blessures.

Indersingh a toujours soutenu à ses chefs et à l'information avoir voulu tirer sur un voleur. Mais cette explication ne saurait être retenue, car il a varié dans ses déclarations à ce sujet prétendant qu'il y avait un, puis 3 voleurs ; d'autre part, sa vie n'était pas en danger et il n'a pas observé sa consigne ; il ne pouvait confondre son camarade à pareille distance avec un voleur annamite.

Enfin, les trois gardiens ont affirmé avoir entendu Dji Djandou leur avouer, qu'il avait tiré sur son compagnon parce qu'il avait été insulté.

Dji Djandou n'a pas d'antécédents judiciaires. Les renseignements recueillis lui sont favorables.

En conséquence :

Le susnommé Dji Djandou est accusé d'avoir, au Nha-Bé (Giadinh), le 11 octobre 1924, commis un homicide volontaire sur le nommé Indersingh.

Après audition des 4 témoins, réquisitoire du ministère Public, une belle plaidoirie de Maître Cazeau, et à la suite d'une longue délibération, la Cour a rapporté le verdict suivant :

Vu les pièces du procès,

Ensemble le réquisitoire écrit et signé du ministère public, et par lui laissé sur le bureau ;

Après délibéré ;

Attendu que de l'information résultent les faits suivants ;

Dans la nuit du 10 au 11 octobre 1924, le nommé Dji-Djandou, gardien de nuit aux magasins de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, situés au Nhabé (Giadinh),

tirait, vers 3 heures du matin, un coup de feu sur un individu dont il ne s'occupa pas ensuite, et que, quelques instants plus tard, il dit au gérant de l'établissement, M. Veybel, être sans doute un voleur qui s'était enfui.

L'individu sur qui le coup de feu avait été tiré et qui avait été atteint par des plombs, était le collègue de Dji-Djandou, le gardien bengali Indersingh.

Grièvement blessé au ventre, il fut, le 11 octobre, transporté à l'hôpital indigène de Cochinchine, à Cholon, où il décéda le même jour à 23 heures.

Le médecin commis à l'examen et à l'autopsie de son cadavre releva sur lui 4 blessures, 2 à la cuisse gauche et 2 au ventre, paraissant avoir été faites par des grains de plomb, calibre 4 à 6, provenant d'un fusil de chasse. Il conclut que la mort était due à l'hémorragie intestinale et à un commencement de péritonite occasionnés par des grains de plomb qui avaient pénétré dans l'intestin grêle et l'avaient perforé en 5 endroits.

La police et la justice prévenues tardivement ne purent entendre le défunt. Mais avant son départ pour l'hôpital, il avait affirmé à M. Veybel que Dji-Djandou avait tiré sur lui en parfaite connaissance de cause, car, l'ayant entendu remuer le canon de son fusil, l'avait averti de sa présence.

D'un autre côté, les gardiens de l'établissement qui avaient porté secours à Indersingh, rentré dans sa case, ont affirmé que sur leur interpellation, Dji-Djandou, qui passait devant cette case, vers 5 heures et demie du matin, finit par leur avouer qu'il avait tiré sur Indersingh pour se venger des insultes dont il avait été l'objet de sa part, au moment où il avait pris son service. Il a, d'ailleurs, été établi que depuis quelque temps, la victime et le prévenu se disputaient constamment.

Malgré ces témoignages, Dji Djandou a persisté à dire qu'en tirant sur Indersingh, il avait cru tirer sur des voleurs,

Considérant, en conséquence, que de l'information, il résulte charges et indices suffisants ;

Crime prévu et puni par les articles 205 et 304 du code pénal.

En considération des circonstances atténuantes, la Cour a condamné Dji Djandou à 5 ans de réclusion.

Renversé par une auto

(*L'Écho annamite*, 12 juin 1925)

Le 11 courant, vers 10 h 30, l'auto C. 7550, conduit par son propriétaire M. V. C. M., employé à la Cie franco-asiatique des pétroles, a heurté et renversé quai de la Marne, près du grand pont le jeune Tran-van-Sang, 11 ans. Transporté à la Polyclinique municipale, l'enfant a été d'urgence envoyé à l'hôpital indigène de Cochinchine où il est décédé ce matin. Enquête ouverte.

Grave incendie

Une jonque d'essence flambe. — Six blessés. — Dégâts inconnus

(*L'Écho annamite*, 4 septembre 1925)

Hier matin, vers 9 heures, une jonque chargée de 300 touques d'essence et de 1.000 touques de pétrole appartenant la Cie franco-asiatique et destinées à diverses maisons de dépôt de l'intérieur, accostait au bac de Tan-Thanh, à Cangioc (Cholon).

Tout le monde quitta l'embarcation, sauf un batelier et la femme du « tai-cong ». Celle-ci faisait, comme d'habitude, la cuisine. Tout à coup, une grande fumée se forma,

suivie de détonations retentissantes sans qu'on en sache, à l'heure actuelle, les causes exactes.

Quelques indigènes témoins de la scène se précipitèrent sur le batelier et la femme du « tai-cong » qu'ils emmenèrent.

Le van Co fut grièvement atteint. Quant à la cuisinière, elle se trouvait indemne. Parmi les six personnes qui se portèrent courageusement au secours des deux victimes, trois sont sérieusement blessées.

On les transporta dare-dare à l'Hôpital de Cochinchine où ils furent hospitalisés.

Les dégâts ne sont pas encore évalués.

Une enquête est ouverte.

Incendie d'une jonque à Pnom-Penh
(*L'Écho annamite*, 15 octobre 1925)

Le capitaine de la gendarmerie de Saïgon nous a communiqué ce matin le télégramme suivant émanant de la gendarmerie de Pnom-Penh :

« Avant hier, 13 courant, jonque chargée 2.000 touques essence et pétrole amarrée village catholique enflamma causant fortes détonations. Incendie vivement combattu. Jonque entraînée par courant coula aux quatre bras « Mékong ». Cinq indigènes équipage dont trois grièvement brûlés. Imprudence serait cause incendie. »

Chronique des provinces
TRANGBANG
À propos du récent incendie — Ba-Xuyên n'est pas agent de la Franco-Asiatique, mais marchand, pour son propre compte, de pétrole et d'essence
(*L'Écho annamite*, 11 juin 1927)

Nous recevons la lettre suivante, que nous insérons bien volontiers, qui rectifie une erreur de notre correspondant de Tâyninh, à propos du récent incendie à Trangbang.

Le Chinois Ba-Xuyên, cause du sinistre, contrairement à ce qu'en a dit notre correspondant, n'est pas agent de la Cie franco-asiatique des pétroles, mais seulement marchand d'essence, pour son compte personnel, ainsi qu'il appert de la mise au point que voici.

Trangbang, le 8 juin 1927.

À Monsieur le rédacteur en chef du journal l'*Écho annamite* à Saïgon.

Monsieur le rédacteur en chef,

Le compte-rendu publié par votre honorable journal au sujet de l'incendie qui eut lieu le 1er courant à Trangbang renfermait une petite erreur, qui pourrait faire croire au public que je suis susceptible d'être civilement responsable des dégâts occasionnés par ce sinistre, involontairement, je le suppose, cause par le Chinois Trân-Minh dit Ba-Xuyên, qui occupait le compartiment d'où était parti le feu et qui y exerçait, pour son propre compte, un commerce de détail de pétrole et d'essence.

Ma présente lettre a simplement pour but de vous faire connaître que j'habite une maison située à 500 mètres du marché, et non dans le compartiment occupé par Trân-Minh, lequel n'est pas agent de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien publier ma lettre à la même place qu'à paru l'article de votre correspondant de Tâyninh et intitulé : « Un incendie à Trangbang ».

Veuillez agréer, etc.
CAO-TRIEU-HONG,
Agent de la C. F. A. D. P.

Nhabé
Grave incendie
(*L'Écho annamite*, 17 mars 1928)

Cette nuit, vers une heure, un incendie, dont la cause est encore mystérieuse, a éclaté au dépôt de Nhabé (Giadinh) de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Un réservoir contenant du pétrole pour une valeur de 6.000 p. a été complètement détruit

Il n'y a pas eu d'accident de personne.

Le service d'incendie a déployé toute son activité pour maîtriser le fléau, qui s'est prolongé jusqu'à ce matin.

GIADINH
L'incendie du Nhabé
(*L'Écho annamite*, 19 mars 1928)

De l'enquête faite, il résulte que l'incendie du dépôt de pétroles de Nhabé, de la Compagnie franco-asiatique, a occasionné plus de 70.000 p. de dégâts.

20.000 touques de pétrole ont été la proie des flammes.

Le sinistre, qui commença vers 3 heures du matin, ne prit fin que vers 18 heures.

Félicitons en cette circonstance, les mécaniciens Palisse (Henri), Goyot, Durguez et Deprele, pour leur activité remarquables leur courage digne des plus beaux éloges.

COCHINCHINE

SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin,* 23 mars 1928)

Un dépôt d'essence de la « Shell » au Nha-Bé, anéanti par les flammes — 90.000 piastres de dégâts. — Ce matin, à 3 heures dans un grand entrepôt d'essence de la Cie Franco-Asiatique des Pétroles, un incendie se déclarait, s'étendant avec la rapidité que l'on peut supposer.

Immédiatement, l'alerte fut donnée et bientôt arrivèrent sur les lieux du sinistre MM. Casteuil et Perroche, commissaires spéciaux du Port.

Les pompiers accoururent mais, ne pouvant faire passer les grandes pompes, durent se contenter des petites pompes et des pompes-citernes.

Ajoutons que le service d'incendie organisé par la Franco-Asiatique dans ses installations fonctionna parfaitement et fut d'un grand secours.

M. Héraud, président du conseil colonial et directeur de la Cie franco-asiatique, M. Cuilleret, administrateur de la province, M. Naudet, agent de la Compagnie, se trouvèrent bientôt également sur les lieux.

À force d'efforts, on put enfin circonscrire le feu et écarter tout danger.

Les dégâts, s'élèvent à près de 90.000 piastres.

En plus de l'essence, une machine neuve a été détruite et la Compagnie put craindre un moment d'être arrêtée complètement dans son travail.

À l'heure actuelle, tout danger est écarté.

La cause de ce sinistre reste encore inconnue, mais il ne serait pas surprenant qu'une main criminelle ait allumé l'incendie. Les précautions prises par la Compagnie pour assurer la sécurité ont été trop minutieusement observées pour que l'on puisse croire à un accident.

L'enquête nous éclairera — bientôt croyons-nous — sur la cause effective de cet incendie qui eut si bien pu se transformer en un véritable désastre

---

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Un grand entrepôt d'essence de la Franco-Asiatique des Pétroles a brûlé au Nhabé avec 14.000 tonnes de pétrole et d'essence. 90.000 piastres de dégâts.

Un navire en feu
(*Les Annales coloniales*, 22 septembre 1928)

Le *Thong-Thuan*, pétrolier, appartenant à M. Huynh van Mui, allait partir pour Mytho, quand une détonation formidable se produisit à bord, d'où une fumée noire et épaisse s'éleva aussitôt.

Alimenté par la cargaison du navire, l'incendie prit bientôt d'énormes proportions.

La pompe de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, dont le dépôt se trouvait tout a proximité, accourut et parvint à maîtriser le feu, avant l'arrivée des pompiers de la municipalité de Saïgon, alertés eux aussi.

Les dégâts matériel ont été considérables.

Saïgon
(*L'Écho annamite*, 30 janvier 1929)

Un peu avant midi, une petite Peugeot de la Cie Franco-Annamite *[sic : asiatique]* des pétroles et dans laquelle se trouvait M. fut prise en écharpe par une autre auto à l'angle des rues Pellerin et Chasseloup-Laubat.

Fort heureusement, plus de peur que de mal.

La vengeance d'un singe
(*L'Écho annamite*, 22 février 1929)

Un des employés de la Compagnie franco-asiatique des pétroles au Nhabé possédait un singe qui était toujours attaché à l'aide d'une chaîne.

L'animal, sans être un modèle de douceur, ne paraissait pas dangereux.

Cependant, voici une huitaine de jours, il brisa chaîne et pénétra dans un compartiment de boyerie d'une maison voisine.

Dans cette pièce, un tout jeune enfant annamite d'une huitaine de jours dormait dans un hamac tandis que sa mère vaquait à ses occupations non loin de là.

Le singe sauta dans le hamac et, comme subitement pris de rage, prit la tête de l'enfant entre ses pattes et la mordit à pleines dents.

Comme de juste, l'enfant se mit à pleurer et, à ses cris, sa mère accourut. Celle-ci essaya d'arracher son bébé des mains du singe, mais celui-ci sauta sur elle.

Fort heureusement, un Européen de la Compagnie accouru à son tour, put s'emparer de l'animal furieux et le maintenir par la chaîne.

Pour l'abattre d'ailleurs quelques instants après à coups de revolver.

Le jeune enfant fut soigné immédiatement, mais les morsures faites par le singe à la boîte crânienne étaient assez profondes, aussi le malheureux bébé décéda hier matin.

Une enquête a été ouverte par ordre de la justice sur cette affaire.

Collision d'autos
(*L'Écho annamite*, 9 septembre 1929)

Une collision sans accident de personne s'est produite à l'angle des rues Paul Blanchy et d'Espagne, entre l'auto O. A 217, appartenant à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, bd Norodom, conduite par le chauffeur Vo-van-Phat, 35 ans dt à Xom Chieu, et l'auto C 6199, appartenant à Huynh-dinh-Khiem, dt à Gocong, conduite par le chauffeur Nguyen-van-Quoi, 27 ans, dt à Go-cong. Dégâts matériels de part et d'autre.

Faits divers
Grave accident de travail
(*L'Écho annamite*, 27 novembre 1929)

Une enquête est ouverte relativement à un accident de travail survenu au chantier des appontements en construction au dépôt de la Cie franco-asiatique des pétroles à Nhabé, entreprise « Brossard & Mopin* », et au cours duquel trois coolies annamites ont été blessés. L'une des victimes, d'identité encore inconnue, désignée sous le nom de Tam, a succombé à ses blessures (fracture de la colonne vertébrale) au cours de son transport à l'hôpital indigène de Cochinchine à Cholon. A été admis en même temps à cet hôpital pour contusions multiples Ng.-van-Le, 28 ans, coolie manœuvre au chantier précité, domicilié et inscrit au village de Nhut Ninh, province de Tanan. Le troisième blessé, moins grièvement atteint, a rejoint son domicile.

Accident mortel à bord d'une chaloupe
(*L'Écho annamite*, 6 octobre 1930)

Il a été procédé à l'enquête et aux formalités aux fins d'inhumation du sieur Nguyên-van-Thuâ , 47 ans, né en 1883 à Hon Quan, province de Thudâumôt. inscrit à Binh Hoa Xa (Giadinh), carte n° 83.729, coolie de l'installation de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Nhabé, décédé des suites d'un accent à bord de la chaloupe « Charlotte », au cours de l'amarrage du vapeur *Morthmoor*, à Nhabé, le 3 octobre 1930, vers 15 heures 30.

Giadinh
Un incendie au Nha-Bé
(*L'Écho annamite*, 7 octobre 1930)

Samedi, vers quatre heures du matin, un incendie éclata, dans un groupe de paillotes, non loin des entrepôts de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Les pompiers, mandés en toute hâte, se rendirent sur les lieux du sinistre, qu'ils maîtrisèrent aussitôt, après que les flammes eurent dévoré complètement quatre ou cinq paillotes.

CAMBODGE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1931)

Une jonque de pétrole et d'essence a explosé sur le Tonlé Sap, à Phnom-Penh, devant les bâtiments de la Franco-Asiatique des Pétroles. Cinq Annamites furent brûlés vifs et trois grièvement blessés.

COCHINCHINE

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 octobre 1933)

Une chaloupe flambe sur la rivière de Saïgon. — Cette nuit, vers une heure du matin, une chaloupe de la Franco-Asiatique des Pétroles, la C. F. A. P. n° 2, a flambé en rivière de Saigon.

Alertés aussitôt, les pompiers arrivèrent peu après sur les lieux. Heureusement, tout était éteint grâce à l'intervention d'un bateau-pompe qui se trouvait à proximité et qui noya les flammes.

Deux mécaniciens qui se trouvaient dans la machinerie ont été grièvement brûlés. On a dû les hospitaliser d'urgence à l'hôpital indigène de Cholon.

D'après les premiers éléments de l'enquête faite sur place, l'incendie aurait été provoqué par un Annamite qui, nettoyant sa bicyclette, aurait mis le feu à des émanations d'essence car il avait allumé la lanterne de son vélo.

Le sinistre aurait pu être beaucoup plus grave sans l'intervention immédiate du bateau-pompe, amarré à proximité, car la chaloupe en flammes contenait une certaine quantité d'essence en touques.

Un mortel accident d'auto
(*La Dépêche d'Indochine*, 18 février 1937)

Un terrible accident d'auto vient de se produire sur la route coloniale n° 15 au village de Phu my Tay, au cours duquel une fillette, Don-thi-Hoang, fut heurtée, puis tuée par un camion appartenant à la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Avant-hier, la sus dit camion se trouvait sur la route qui conduit vers le village de Phu my Tay. Sans se presser, le camion marchait à une allure moyenne, lorsqu'arrivé au kilomètre 10, le chauffeur vit tout à coup une fillette traverser en courant la chaussée.

L'apparition fut si inattendue [que], malgré les efforts faits par le conducteur pour arrêter son lourd véhicule, l'inévitable se produisit.

Grièvement atteinte, la petite victime décéda avant son arrivée à l'hôpital.

Violente explosion
(*L'Écho annamite*, 10 juillet 1939)

Une violente explosion s'est produite, le 6 juillet au matin, à bord d'un bateau de la Compagnie Shell, amarré dans le Tonlé-Bet, près de Kompong-Cham.

400 touques de pétrole ont sauté, 4 Cambodgiens et 1 Tonkinois ont été brûlés grièvement et sont à l'hôpital de Kompong-Cham, un nommé Sambuor, Van, Cambodgien, âgé de 18 ans, a été brûlé vif. Le bateau contient deux citernes d'essence, qui n'ont pas explosé.

---

3. — VOLS, GRÈVES ET AUX AUTRES TROUBLES

NHABÉ
Pitié pour les pauvres gens, Monsieur et Mesdemoiselles !
(*L'Écho annamite*, 2 octobre 1924)

Les propriétaires et locataires des rizières du voisinage de l'immeuble de la Compagnie franco-asiatique des pétroles sont victimes de la fantaisie et du bon plaisir d'un ông-tây de la Douane et de Mlles ses deux filles.

Chaque jour, de grand matin, M. et Mesdemoiselles vont à la chasse aux bécassines à travers les rizières, et piétinent sans pitié, les tiges nouvellement repiquées.

Cette année, faute de pluie, les semis ont été faits non sans difficulté et le repiquage a été retardé jusqu'à ce mois. Les nhà-quê éprouvent quelque inquiétude à l'endroit de la moisson.

La date de la perception des impôts approche. Nos malheureux compatriotes n'auront plus le moyen de se mettre en règle avec le fisc si l'on continue à se livrer au plaisir cynégétique sans respecter le travail du cultivateur.

Un peu d'humanité ne vous ferait pas de mal, ô disciples de saint Hubert !

Vols d'essence « Shell »
(*L'Écho annamite*, 11 décembre 1924)

À la suite de plusieurs vols d'essence, commis au préjudice de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, sur plainte de celle-ci et délégation de M. le Juge d'Instruction, les notables de Thanh My An, après une longue enquête, ont arrêté les nommés Vo van Can, Pham van Chinh, Le van Hung, Pham thi Tha, Nguyen thi Bup, coolies au service de la société en question, accusés d'avoir rempli d'eau des touques qu'ils livraient ainsi aux clients, aux lieu et place de l'essence.

Cela prouve que l'essence Shell est appréciée par tout le monde, même par les voleurs !

Les Délégations judiciaires font du bon travail
(*L'Écho annamite*, 18 décembre 1924)

Sur instruction du procureur de la République, un supplément d'enquête a été faite à l'entrepôt de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, au sujet d'un vol de saumons d'étain valant environ 1.000 piastres, commis dans la nuit du 31 août dernier. Sept individus, employés à la dite Compagnie, trouvés en possession d'outils, d'étain, de pétrole et d'autres objets volés à leur employeur, ont été arrêtés par des agents des Délégations judiciaires, et mis à la disposition du Parquet.

D'ingénieux filous
(*L'Écho annamite*, 17 janvier 1925)

Les coolies de la Cie franco-asiatique des pétroles sont gens ingénieux.

On se souvient qu'ils pratiquaient un système ultramoderne de vol qui consiste à vider les touques de pétrole et y substituer de l'eau.

Or, dernièrement, ils découvrirent un procédé tout différend du premier.

Ils se fabriquèrent des poches en tôle de zinc très mince qu'ils s'adaptèrent au ventre et qu'ils remplirent avec du pétrole ou de l'essence volé à leurs employeurs.

Mais il furent pincés une fois encore, et arrêtés. Des perquisitions opérées chez plusieurs d'entre eux aboutirent à la saisie de tout un attirail de poinçons, de morceaux de zinc et d'étain.

Échos du Palais
Correctionnelle indigène
(*L'Écho annamite*, 14 février 1925)

L'audience ordinaire de la correctionnelle indigène a été tenue avant hier matin sous la présidence de M. Filippini, assisté de M. Quan au ministère public ; M. Abadie siégeait à la chaire des greffes.

De nombreuses affaires étaient inscrites au rôle. En voici les plus intéressantes :

1° — Ké-Sadasing *[sic : Kesada Sing]*, gardien à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, et Pham-kim-Nga, commissaire de la chaloupe *Saïgon*, tous deux poursuivis pour tentative de vol.

Au cours du chargement deja chaloupe *Saïgon*, un wagon de 100 touques de pétrole est embarqué à bord de cette chaloupe sans délivrance de ticket.

M. Veybel, gérant de la Compagnie, opérant une vérification, s'aperçoit de la disparition des 100 touques.

Mes Guermeur et Dusson, avocats des inculpés, s'efforcent de démontrer l'innocence de leurs clients, mettant cet embarquement irrégulier sur le compte d'une négligence.

Après plaidoiries, l'affaire est mise en délibéré ; le jugement en sera rendu le 24 février 1925.

AU PALAIS
L'affaire Labarre en correctionnelle
(*L'Écho annamite*, 8 août 1927)

Il y a quelques mois, une bagarre éclata, au Nhabé, entre des coolies indigènes du dépôt local de la Cie Franco-asiatique des Pétroles, pour un motif futile.

Il y eut plusieurs blessés.

Désigné comme auteur principal de l'échauffourée, le surveillant Bao fut convoqué, le lendemain, par son chef, M. Labarre, qui l'empoigna vigoureusement, au dire de Bao, et lui flanqua quelques coups de pied et de poing, avant de le livrer à la Justice.

Bao chercha à s'enfuir.

Il entendit un coup de revolver ; en même temps, une balle le blessa à la jambe ; ce qui lui valut un mois et 21 jours d'hôpital.

Ayant eu vent de cette affaire, nous allâmes aux renseignements.

Mais rien ni personne ne nous aidait dans notre tâche, il n'y avait que des faux « tuyaux » !

Maintenant que des débats de l'affaire, venue, ce matin, devant la correctionnelle, jaillit la lumière crue, nous tâchons d'en faire le compte-rendu, sans passion ni parti-pris, ni commentaires superflus, — les faits parlant éloquemment d'eux-mêmes.

À la barre, M. Labarre, qui ne regrette nullement son acte, prétend qu'il se trouvait dans un cas de légitime défense.

« Devant la menace de Bao et le nombre des coolies, dit l'accusé, qui voulaient tomber sur moi, j'ai tiré, pour les intimider. J'ai été même frappé ! »

Ici, une question : est-il vraisemblable qu'un surveillant indigène *ose frapper*, en pareilles circonstances, un chef européen, tel M. Labarre, un ingénieur ?

L'Indien Enok, un employé de M. Labarre. vient confirmer la thèse de son chef.

À remarquer qu'il n'a pas osé prononcer, devant le tribunal, le nom de son chef.

Me Tricon [4], pour la partie civile

Après avoir retracé le drame, Me Tricon prouve que les indigènes sont craintifs.

Pour effrayer son antagoniste, M. Labarre se servit d'arguments frappants : des coups de pied, de poing, de revolver ! !

À vrai dire, M. Labarre n'était pas en danger, car son adversaire avait pris la fuite, et M. Labarre lui a tiré au dos !

Se tournant vers l'accusé : « Quelle attitude auriez-vous si vous étiez en présence de Sénégalais, de Marocains ?

« Nous sommes solidaires contre vous. Parce que nous sommes responsables de votre acte. On dirait que tous les Français font comme vous ! »

Le distingué avocat conclut en demandant 500 $ de dommages-intérêts.

Le réquisitoire

M. Le Brault, se déclarant navré de voir tel spectacle, dit que l'accusé n'avait pas les qualités de chef, et ajoute que M. Labarre a failli tuer quelqu'un.

Me Girard, pour la prévenu

Écartant la question de race, Me Girard dit que c'était un coup malheureux, un manque de sang-froid.

Se sentant en danger devant le nombre des coolies à l'air menaçant, il devait se préparer à sa défense.

« Il lui a fallu un geste énergique, et le coup malheureux a éclaté !… »

L'affaire est mise en délibéré.

Jugement à huitaine.

Au Palais
L'épilogue de l'affaire du Labarre
M. Labarre est condamné à la prison…
(*L'Écho annamite*, 5 septembre 1927)

L'affaire Labarre, que nous avons relatée, il y a quelques mois, est revenue devant le Tribunal correctionnel, présidé par M. Sadoul.

On se rappelle les faits.

M. Labarre a blessé, à coups de revolver, le caporal-coolie du dépôt de Nhabé de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, dont il était le chef.

---

[4] *Albert*-Édouard Tricon : né le 18 février 1867 à Marseille. Magistrat au Tonkin, au Cambodge et en Cochinchine (1894-1926), puis avocat-défenseur à Saïgon (1926-1931). Auteur d'un recueil de chansons cambodgiennes (Saïgon, imprimerie Portail, 1922). Président de la Société des études indochinoises. Officier de l'Instruction publique (1912), chevalier de la Légion d'honneur (1924).

Convaincu par les arguments de Me Tricon, avocat de la partie civile, le Tribunal a condamné M. Labarre à 1 mois de prison, 5 fr. d'amende et 100 p. de dommages-intérêts.

M. Labarre a interjeté appel.

Chronique de Cholon
Détournement
(*L'Écho annamite*, 10 juillet 1929)

Va van Tac, 30 ans, titre d'identité 69433 du Tonkin, caporal coolies à la Distillerie Mazet, demeurant derrière cette usine, et Bui thi Khe, 24 ans, sans profession, demeurant dans une paillote derrière la même usine, ont été arrêtés et déférés au Parquet pour détournement d'un billet à ordre de 150 p. au préjudice de Mabira, 36 ans, musulman 116518, gardien au dépôt des pétroles de la Cie franco-asiatique à Phu-My (Giadinh).

Vol d'arbres
(*L'Écho annamite*, 13 août 1929)

Phan van Moi est accusé d'avoir abattu, au Nha-bé, 8 arbres appartenant à la Franco-Asiatique des Pétroles, pour les voler.

Il prétend qu'ils étaient abattus depuis longtemps et que c'étaient des arbres morts.

Le rapport du gendarme Delorme constate que ces 8 arbres, morts depuis longtemps, et ayant de 20 à 25 centimètres de diamètre, ont été sciés à ras du sol.

Le directeur de la Compagnie franco-asiatique conteste que les arbres fussent morts. Ils étaient verts, ont été coupés la nuit et plusieurs jours après, il les a vus débités.

Le Tribunal, faisant application de l'art. 463 du Code Pénal, inflige un mois de prison à Phan van Moi.

Trop peu payé
(*L'Écho annamite*, 4 septembre 1929)

Dam duc Tao, engagé comme manœuvre par la Franco-Asiatique des Pétroles, rompit délibérément ce contrat, car il n'était pas assez bien payé, explique-t-il.

Il se représenta, cependant, quelque temps après, pour demander du travail, mais muni d'une carte qui fut reconnue avoir été volée.

Arrêté, Tao avoue et demande l'indulgence du tribunal. Il ne savait pas qu'il y avait des moyens légaux pour rompre un contrat de travail.

Le tribunal le condamne à 3 mois de prison et 5 francs d'amende pour défaut de carte personnelle.

Faits divers
Les plaintes quotidiennes
(*L'Écho annamite*, 16 novembre 1929)

M. C., chef du service des livraisons et représentant de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, domicilié 136, rue P.-Blanchy, contre son secrétaire Ngo công Qui, 25 à 26 ans environ, domicilie à Tan-Dinh, rue P.-Blanchy, pour tentative de détournement de 120 touques de pétrole « Couronne », commis à l'aide d'un faux bon, au préjudice de la Compagnie précitée.

[Tracts communistes]
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 janvier 1930)

Des tracts communistes ont été distribués aux pompiers de Saïgon et au personnel de la Franco-Asiatique des Pétroles. Les coolies de cette société, qui gagnent 90 cents par jour, sont logés (électricité et eau), disposent d'une coopérative et d'un stade, ont menacé de se -mettre en grève si leurs salaires ne sont pas augmentés.

Giadinh
Encore une grève de coolies !
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1930)

Cinquante coolies environ, préposés au transport des touques d'essence au dépôt de la Cie franco-asiatique des pétroles, refusent de travailler.

M. Delorme, commissaire de police de Giadinh, se rend au Nhà-Bé pour enquêter. Nous croyons savoir que cette petite manifestation n'avait aucun caractère politique et que le calme règne au dépôt, actuellement.

AU NHA-BE
Une grève
(*La Tribune indochinoise*, 3 mars 1930, p. 1, col. 7)

Le 28 février, au matin, les coolies chargés du transport des touques d'essence au dépôt de la Compagnie franco-asiatique des pétroles se mirent en grève.

Le commissaire de Giadinh a ouvert une enquête.

On se demande pourquoi les inspecteurs du Travail ne se chargent pas des investigations de ce genre, aussitôt que les incidents sont parvenus à la connaissance des autorités, au moment où ils pourraient recueillir de précieux indices et des renseignements de première main ; ils interviennent généralement. trop tard, après le gendarme, comme les carabiniers d'Offenbach. Dans les communiqués officiels, on ne lit jamais par exemple cette phrase : « l'Inspecteur du Travail s'est rendu sur les lieux pour enquêter. »

SAIGON.
Faits divers
Voleur et receleur arrêtés
(*L'Écho annamite*, 10 mars 1930)

Ngo cang Cui, 21 ans, ex-secrétaire à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, domicilié rue Nguyên tân Nghiêm, nº 8, recherché pour tentative de détournement à l'aide d'un bon de 120 touques de pétrole valant 390 $ 00, au préjudice de la Compagnie précitée, a été arrêté et déféré au Parquet.

Le Chinois de Canton, Huynh-Chiêu, 69 ans, commerçant domicilié rue Chaigneau, est également déféré au Parquet, pour complicité par recel d'objets détournés.

Du quoi demain sera-t-il fait ?

Le premier mai 1930 en Cochinchine ?

ENCORE LE BOLCHEVISME?
(*L'Écho annamite*, 30 avril 1930)

Le hasard m'a fait lire, hier, sur le mur d'un cabinet d'aisances, situé dans l'enceinte des Travaux Publics, les mots reproduits ci-après, avec la plus scrupuleuse exactitude :

Ouvriers et employés !
Manifestons vers le 1er Mai, jour de victoire du prolétariat sur le requin capitalisme.
Manifestons !

Vu l'écriture, je dirais que la chose avait été faite de « main de maître ».

Néanmoins, je me demande, avec anxiété, s'il s'agit là d'une mauvaise plaisanterie ou si cela vient réellement d'un agent mouscoutaire. Toujours est il que, déjà, on commente, de diverses façons, l'inscription précitée.

Reste à savoir si le personnel des Travaux publics céderait à cette tentative de persuasion.

Peut-être, à l'heure où j'écris ces lignes, la police et l'ingénieur en chef dudit Service ignorent encore le fait relaté, sur lequel, chers lecteurs, vous et moi serons édifiés, demain.

SAU-NHO.

N. D. L R. — Ce n'est pas là le seul manifeste « communiste » qui ait vu le jour en Cochinchine, ces temps-ci, en vue d'y préparer un Premier Mai local Nous avons signalé des tracts distribués à profusion, clandestinement, dans ce but La police en a saisi, un peu partout, notamment à Tânan, Soctrang, Cântho, Baria, Vinhlong et Hôc-Môn. De même à Quinhon, dans le Sud-Annam. Ces écrits sont, le plus souvent, tirés à la Roneo. On en a traduit quelques-uns comme suit :

Frères et sœurs cultivateurs, ouvriers, soldats, étudiants !
Frères et sœurs opprimés sous le joug de l'absolutisme i

Le 1er Mai approche ; 41 ans auparavant, l'internationale communiste a décidé de prendre ce jour, comme jour de manifestation contre le capitalisme.

Ainsi, frères et sœurs, dans un écho commun, répondons, nous Annamites répondons nous aussi à l'effort collectif, manifestons contre le capitalisme français qui a payé mal les ouvriers, augmenté les impôts, emprisonné une foule considérable, massacré les révolutionnaires et rasé les villages, emporté les soldats annamites dans les autres colonies et amené les soldats étrangers dans notre pays pour nous tuer.

Opposons à ces injustices de toute notre force ; ramenons nos droits : travailler 8 h. par jour, avoir un salaire assez élevé, payer moins d'impôts, protester contre le

capitalisme et le militarisme, aider la Russie soviétique qui est la grande sœur des pays opprimés.

Parti communiste Viet-Nam.

À Phu-xuan-Dông, dans l'enceinte de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, une banderole rouge avait été fixée, où se détachait, avec l'insigne soviétique de la faucille et du marteau, une inscription, dont voici la traduction :

Prolétaires du monde et peuples opprimés, unissez-vous ! Exiger la loi de huit heures. À bas l'impérialisme français ! À nous toutes les libertés ! — Le parti communiste.

Une banderole semblable avait été placée à la Standard Oil. Les révolutionnaires semblent avoir une prédilection marquée pour le pétrole !

Les deux banderoles furent remises au procureur de la République, à Saigon.

Comme Sau-Nho, nous nous demandons si c'est là œuvre de mauvais plaisants ou de véritables communistes.

Quant au Premier Mai, nous lui prédisons, ici, un échec aussi complet que celui de son aîné de deux mois : le premier mars. Chiens qui aboient ne mordent pas, assurent l'adage et l'expérience pratique.

Arrestation d'un Tonkinois condamné à mort par contumace
(*L'Écho annamite*, 10 juin 1930)

À l'audience de jeudi dernier du tribunal correctionnel spécial des flagrants délits, deux Tonkinois furent condamnés à trois ans de prison chacun, pour avoir été surpris en train de distribuer des tracts révolutionnaires, à l'usine électrique de Cholon. Habilement cuisiné, l'un d'eux dénonça un de ses camarades et compatriotes, condamné à mort par contumace par la Commission criminelle du Tonkin, à la suite de l'affaire d'Yen-Bay, à laquelle il aurait participé, paraît-il, d'une manière active, an titre de membre du « Viet-Nam-Quoc-Dan-Dang » [VNQDD].

Ayant réussi à brûler la politesse à la police, il était venu s'installer en Cochinchine, où il aurait contribué à fomenter les troubles récents. Sa retraite était très bien choisie. Elle se trouvait, en effet, au village de Phu-An, sur la rive gauche de l'arroyo de l'Avalanche, en face du jardin botanique, dans une modeste paillote, au fond d'une ruelle boueuse, d'accès extrêmement difficile, surtout en saison des pluies.

Dans cet asile tranquille et paisible loin des regards indiscrets, Ngô gia Tu rédigeait des appels à la révolte, des proclamations à la population du Nam-Ky, les faisait lancer et distribuer par ses amis et complices. En outre, il découpait et conservait soigneusement, comme une collection précieuse, les articles de journaux relatant ou commentant les événements politiques de l'année, auxquels il s'intéressait ou avait trempé peu ou prou. C'était, nous assure-t-on, un ancien étudiant, lisant, écrivant et parlant le français impeccablement.

Il aurait adressé une demande d'emploi à la Cie franco-asiatique des pétroles dans l'intention, croit-on, au cas où il y serait agréé, ce qui ne fut pas, de faire sauter les dépôts du Nhabé. La Sûreté le surprit chez lui, en plein travail. Il fut arrêté et écroué, rue La Grandière.

Les troubles de Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

……
Au Nhabé, grève de 340 ouvriers sur 400 de la Franco-Asiatique des Pétroles.

PARTI COMMUNISTE
Le crime de la rue Barbier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er octobre 1930)

14 condamnés à 5 ans de prison :
Cao huu Tao, tonkinois, ancien instituteur, traducteur à la Franco-Asiatique des Pétroles, qui avait été condamné en 1928 à 6 mois de prison avec sursis.

L'AGITATION EN COCHINCHINE
Six arrestations, au Nhabé
(*L'Écho annamite*, 13 octobre 1930)

Le caporal Ngà, employé à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, en qualité de surveillant du magasin des bougies au Nhabé, fut surpris en flagrant délit d'apposition d'affiches séditieuses, par le gendarme commissaire de police de Giadinh, qui opéra chez lui une perquisition, laquelle amena la découverte de divers documents compromettants comme tracts et autres libelles révolutionnaires.
Le « cai » et cinq de ses complices furent déférés au Parquet, sous l'inculpation de manœuvres de nature à troubler l'ordre public. Entendu par le magistrat instructeur, le premier inculpé se défendait d'être le chef de la cellule communiste du Nhabé. Il n'en fut pas moins envoyé à la maison centrale de Saïgon, en compagnie de ses coaccusés.

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1930)

Le 9 octobre, on a arrêté cinq membres de la cellule communiste du Nha-Bé recrutée parmi les ouvriers de la Franco-Asiatique des Pétroles.

Giadinh
Une grève éclate à la Standard Oil de Nhabé
(*L'Écho annamite*, 15 janvier 1931)

Pour protester contre le licenciement de l'un des leurs, les coolies de la Standard Oil se mirent en grève.
Ils essayèrent ensuite d'entraîner leurs collègues de la Franco-Asiatique des Pétroles, sans résultat heureusement.
Mardi matin encore, sur 80 coolies à la Standard Oil, 6 seulement ont repris le travail.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1931)

La Standard Oil ayant renvoyé un coolie au Nhabé, ses camarades firent grève et essayèrent d'entraîner les coolies de la Franco-Asiatique des Pétroles.

INGÉNIOSITÉ CHINOISE
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1937)

De l'*Impartial* de Saïgon (23-2-1937) :

Ces temps derniers, la Douane a réussi une prise qui fera date dans les annales de ce pays. On a découvert, à Thuduc, une véritable usine où un Chinois, nommé Toc-Xuan, fabriquait du pétrole. Notre céleste inventeur achetait du mazout aux compagnies importatrices d'essence et, en le mélangeant avec de l'acide, qu'il faisait venir du Japon, il distillait le tout et en sortait du pétrole de bonne qualité. Les compagnies importatrices d'essence et les gens du métier sont restés en admiration devant l'ingéniosité de ce Chinois qui, avec un sous-produit du pétrole, non seulement arrivait à fabriquer du pétrole mais encore du cirage et d'autres choses encore.

Lorsque cette « usine » fut découverte à Thuduc, notre inventeur venait de liquider onze tonnes de pétrole qu'il avait réussi à fabriquer en vingt jours.

Le pétrole paye quelque trois piastres de droit aux 100 kilos et c'est pourquoi la Douane intervint. Mais la chose était si invraisemblable que les bureaux se demandèrent, perplexes, ce qu'ils allaient faire du sieur Toc-Xuan. Il n'existait aucun texte dans les règlements de la douane permettant de le punir. Il a fallu créer un règlement exprès pour cet homme qui, avec du mazout, fabriquait du pétrole.

Interrogé lors de son arrestation. Toc-Xuan a déclaré aux douaniers qu'il avait eu l'idée dé s'établir « fabricant de pétrole » après avoir lu un livre français qui traitait de la question. Il avait acheté son matériel — et quel matériel — chez les brocanteurs et avait monté l'usine de bric et de broc. À peine son pétrole était-il distillé qu'il était vendu de suite car, bien entendu, il était meilleur marché que celui de la Shell ou de la Texaco.

Les douaniers qui ont fait l'opération, ne sont pas encore revenus de leur surprise.

SAÏGON
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 15 mai 1938)

Mercredi dernier les ouvriers et coolies de la Shell, au dépôt du Nhabé, se sont mis en grève. Ils sont 3 à 400 grévistes réclamant une augmentation de salaire, d'environ 20 %, Ce pourcentage semble exagéré, si on tient compte que la Shell est une des entreprises qui paie le plus largement son personnel.

La grève de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Saïgon
(*Chantecler*, 22 mai 1938, p. 4)

[…] Les ouvriers de la CFAP sont parmi les mieux payés de la région Saïgon-Cholon. Ne dit-on pas qu'à la Shell, un coolie est payé 80 cents par jour ! […]

SAÏGON

Petites nouvelles
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 mai 1938)

Les coolies de la « Shell » qui avaient exigé une augmentation de salaires de 30 % — pas moins — malgré leur solde déjà plus élevée que dans les autres usines et, en plus, un logement confortable, ont perdu la partie et la face.

Ils ont été obligés de quitter les lieux et ont perdu leurs places pour lesquelles des centaines de candidats se sont présentés ; qu'ils se souviennent que les conseilleurs ne sont généralement pas les payeurs.

(*L'Écho annamite*, 22 mai 1940)

À l'aide de fausses clés, le planton Vo Van Nhan, au service de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, a réussi à détourner cent soixante quinze piastres mais n'a pas été assez habile pour échapper aux investigations policières, puisqu'il a été appréhendé et écroue.

---

4. — LE PERSONNEL EUROPÉEN

COCHINCHINE
SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 1er mai 1914, p. 3, col. 4 et p. 5, col. 2)

L'accident d'automobile. — Voici quelques détails sur l'accident d'automobile de la route de Tay-Ninh, que *L'Avenir du Tonkin* a relaté dans ses télégrammes :

M. Teillard [5], ingénieur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, partait en automobile pour aller faire une tournée d'inspection des dépôts de pétroles situés dans la région de Trang-Ban.

M. Teillard, qui conduisait lui-même, avait invité deux amis, MM. Gaultier, professeur à l'École des mécaniciens*, et Mornu, ingénieur de la Marine, à l'accompagner car Il considérait ce voyage comme une sorte de promenade.

Dans l'automobile était également un chauffeur annamite. Au kilomètre 41, au moment où M. Teillard abordait un virage assez prononcé, la voiture dérapa. Un des pneus arrière éclata et le véhicule, faisant une forte embardée, alla donner contre un arbre où il se déchira de l'avant à l'arrière.

Les voyageurs furent violemment projetés à terre, où ils restèrent tous évanouis.

M. Mornu, qui avait une entorse au pied droit, revint le premier à lui ; il se traîna comme il put mais fut Incapable de porter aucun secours à ses amis ; M. Teillard, qui avait été lancé dans une rizière, reprit peu après connaissance.

Malgré de fortes contusions à la face, il put marcher et alors, il éprouva une violente émotion en voyant les trois blessés étendus sur le sol. Il porta quelques premiers secours ; le chauffeur annamite put être ranimé, il était blessé à l'avant-bras droit et avait les muscles de l'épaule déchirés ; il se plaignait, en outre, de violentes douleurs internes.

Quant à M. Gaultier, il ne reprit connaissance que longtemps après. Il avait une forte blessure à la tête et il retomba dans une sorte de coma.

Après une longue attente, vint à passer une charrette à bœufs, les blessés demandèrent au conducteur de les conduire au village le plus proche situé à 6 kilomètres du lieu de l'accident. M. Teillard, aidé de l'indigène, plaça MM. Gaultier, Mornu et le chauffeur annamite dans le véhicule qui s'achemina vers la maison commune du village. M. Teillard, qui pouvait marcher, suivait à pied.

Dès qu'ils furent arrivés, ils envoyèrent des télégrammes à Saïgon pour demander du secours. Vers minuit, arrivait une automobile de l'École des mécaniciens dans laquelle était le Dr. Le Berre, médecin major de la marine, qui, ayant apporté tout un matériel de pansement, se mit à prodiguer ses soins aux blessés.

M. Gaultier, étant le plus grièvement blessé, le médecin craignait les suites d'une fracture du crâne, fut immédiatement transporté dans l'automobile, trop petite pour tenir ses compagnons, à l'hôpital militaire de Saïgon où il fut admis d'urgence.

Le lendemain matin, une automobile de secours, envoyée par la maison Ippolito, arrivait vers 8 heures et prenait les trois autres blessés qu'elle ramenait à Saïgon.

M. Teillard est actuellement en traitement à la clinique Angier ; M. Mornu, le moins atteint, est soigné à son domicile ; M. Gaultier est toujours à l'hôpital militaire, mais son

---

[5] Alphonse Pierre *Georges* Teillard (Lyon IIIe, 17 novembre 1886-Marseille, 25 mars 1969) : mécanicien, professeur à l'École des mécaniciens asiatiques à Saïgon, puis employé de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Saïgon, à Haïphong, et de nouveau à Saïgon.

état de santé s'est amélioré et les craintes que l'on avait sont, heureusement, écartées. Le chauffeur indigène, en traitement à l'hôpital de Cho-Quan, va mieux.

COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES
(Successeur de l'Asiatic Petroleum Company, Limited)
Société anonyme au capital de 1.300.000 francs
SAÏGON
Siège social à Paris, nº 10, place Vendôme.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 140 et 164)

Agences principales

Saigon : 4, rue d'Adran
Haïphong: 2, rue Brière-de-l'Isle
Tourane

Personnel européen à Saïgon

MM. A. BENNET, directeur pour l'Indochine ;
M. DRAPEAU,
S.-R. WALLER,
DESLOGE,
A.-G. GOODING,
C. GUINOU, ingénieur ;
EYSBROCK, ingénieur, gérant des entrepôts du Nha-bé.
Mlle PAILLOUX, dactylographe.

Dépôt pétrole à Bên-tré.

COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES
(Successeur de l'Asiatic Petroleum Company, limited)
Société anonyme au capital de 1.300.000 francs
Siège social à. Paris, nº 10, place Vendôme
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 114)

Agences principales :
Saïgon : 4, rue d'Adran
Haïphong: 2, rue Brière de l'Isle
Tourane

Personnel européen à Saïgon

MM. A. BENNET, directeur général pour l'Indochine ;
G. V. VUILLAUME ;
A. G. GOODING ;
R. E. ATWELL ;
H. GUINOU, ingénieur ;
W. J. WATT, ingénieur, gérant des entrepôts du Nha-bé ;
Mlle PALLOUX, dactylographe.

SAÏGON
COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 128)

Personnel européen à Saïgon

MM. R. HÉRAUD, directeur général pour l'Indochine ;
C.V. VUILLAUME,
A.-G. GOODING,
M. DRAPEAU,
B.E. PORTET
N.C. GOGÉ ;
C.M. VEYBEL, chef des entrepôts au Nha-bé ;
Mlles PAILLOUX, DESJARDINS, BARBIER, dactylographes.

Cercle sportif saïgonnais
Réunion du comité du 23 août 1921.
(*Saïgon sportif*, 27 août 1921)

Admissions
À titre de membres actifs :

Drapeau, Maurice, de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Géraud et Spencer.

Saïgon
Ligue maritime [et coloniale] française
(*L'Écho annamite*, 5 janvier 1922)

Un comité provisoire, formé d'anciens ligueurs, a été constitué.
Ce comité comprend :
Veybel, chef de dépôt de la Cie franco-asiatique des pétroles [Shell].

L'affaire Bertin
(*L'Écho annamite*, 31 mars 1923)

Nous avons annoncé, ces jours derniers, l'intention de M. le juge d'instruction de désigner un expert aux fins de faire vérifier la comptabilité du [chalutier] *Bassano*.

Nous apprenons que c'est M. Pickmalle, de la Franco-Asiatique des Pétroles, qui a été chargé de cette délicate besogne.

Patronage laïque cochinchinois
(*L'Écho annamite*, 30 octobre 1924)

Vice-présidents… Dénisse, directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles…

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 25 novembre 1924
(*Saïgon sportif*, 28 novembre 1924)

Admissions
À titre de membres actifs
Grenier, William, agent de la Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Drolette et Breton.

COMPAGNIE FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES
Successeur de l'Asiatic Petroleum Company Limited
Société anonyme au capital de 7.500.000 francs
Siège social à Paris, 4, place de la Concorde
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-83)

Agences principales, Saïgon : 100, boulevard de la Somme ; Haïphong: 5, rue Brière-de-l'Isle ; Tourane, boulevard de la République ; Yunnanfou.
Personnel européen à Saïgon
MM. R. HÉRAUD, chevalier de la Légion d'honneur, directeur général pour l'Indochine ; P. M. DÉNISSE, directeur général adjoint, en congé ; R. DUMOND, service général ; V. PIQUEMAL, service comptable ; V. RICHARD, service comptable ; W. GRENIER, service des sous-produits ; A. CRÉMAZY, service des marchandises ; G. TEILLARD, service technique, en congé ; F. GAULTIER, service technique ; C. VEYBEL, chef des entrepôts du Nha-bé ; E. LAMBLOT, A. NOSMAS, G. DA Silva, employés ; Mlles J. PAILLOUX ; S. REYNAUD ; Mme H. FOURTEAU [6].

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-126)
Cie FRANCO ASIATIQUE DÈS PÉTROLES,
Agents : P. SAINT GERMAIN et Cie à Vientiane.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du comité du 26 janvier 1926
(*Saïgon Sportif*, 29 janvier 1926)

Admissions
Cremazy, A., Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Lamblet et Lagrèze.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 3 mars 1926
(*Saïgon sportif*, 12 mars 1926)

Admissions
Piquemal, Victor, Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Mangard et Courtois.

---

[6] Hélène Cécile Élise Fourteau : ancienne sténo-dactylo chez Graf-Jacque. On la retrouve à Haïphong où elle épouse le 2 juin 1934 son collègue Serge Adrien Nosmas.

Fauré, Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Dauverchain et Cuny.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 7 avril 1926
(*Saïgon sportif*, 16 avril 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :
Claude Veybel, Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. de Lachevrotière et Leservoisier.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 12 août 1926
(*Saïgon sportif*, 20 août 1926)

Admissions
À titre de membres actifs :
Maddison, W. G., Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Piquemal et Dénisse.

CCI Cochinchine
Élections consulaires
(*L'Écho annamite*, 20 octobre 1926)

Les candidats aux élections sont MM. :
Héraud, directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles [Shell], juge consulaire (membre sortant) ;

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du mardi 15 février 1927
(*Saïgon Sportif*, 18 février 1927)

Admissions : sont admis membres du Cercle sous réserve de l'affichage :

À titre de membres actifs :
Griffin Robert, ingénieur, Cie franco-asiatique des pétroles, présenté par MM. Piquemal et Lamblot.

Passagers du *Commerce*
(*L'Écho annamite*, 9 juillet 1927)

M. Frasseto, directeur du Continental ; Mme et M. Gauthier, de la Cie Franco-asiatique des Pétroles ; M. Acton Poulet, directeur de la Standard* ; M. Beauquis, de la T. S. F. [centre radioélectrique de Saïgon (CSF)*] ; Mme et M. Creuse, de la B. I. C. ; M. le doc phu Vinh ; Mme et Maître Lambert ; Mme de Crousnion ; M. Bouquet, commerçant ; Mme et M. Badon, propriétaire à Baclieu.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du comité du 10 octobre 1927
(*Saïgon sportif,* 14 octobre 1927)

Admissions
À titre de membres actifs :

Maroselli Georges, Cie franco-asiatique des Pétroles, présenté par MM. Lemaire et Lagrèze.

Saïgon
Correctionnelle indigène
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1928)

Le plus horrible accident de la journée [du 9 décembre] se produisit à dix-sept kilomètres de la ville de Tayninh, à 10 heures et demie du matin. Une Renault 40 chevaux, appartenant à M. Seng Teck, le négociant chinois bien connu de la rue Catinat, pilotée par un chauffeur annamite, au service de ce dernier, filait à vive allure — 120 kilomètres à l'heure, dit-on — lorsque les pneus arrière crevèrent ensemble.

La voiture fit une embardée à droite, puis à gauche, ensuite se renversa sur elle même, en projetant les occupants à terre.

Les voyageurs rentraient à Saïgon, après une chasse, rapportant quelques poules et coqs sauvages. C'étaient Mme et le docteur Pécarrère ; le docteur Lafarelle, médecin à bord de l'*André-Lebon* ; M. Barth, sous-directeur de la maison Denis frères ; M. Marlin, de la Compagnie franco-asiatique des pétroles. […]

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 7 janvier 1929
(*Saïgon sportif*, 11 janvier 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :

Guérin Louis, Cie F.A.P., présente par MM. Becot et Bonnet.
Simon Jean, Cie F.A.P., présente par MM. Barme et Lemaire.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1929)

Ont quitté la colonie : MM. : Maillot ; Howe, directeur de l'Asiatic Petroleum, et de Caigny.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du comité du 19 mars 1929
(*Saïgon sportif*, 22 mars 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
MM. Clavier Louis, C. F. A. P., présenté par MM. Delahaye et Barme.

Chronique de Saïgon
Mort de M. Héraud, président du conseil colonial de Cochinchine*
(*L'Écho annamite*, 31 mai 1929)

M. René Héraud, planteur, directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, président du conseil colonial de Cochinchine, est mort, avant-hier, à bord de l'*André-Lebon*. Après un congé de quinze mois, passé en France, le défunt s'était embarqué, pour retourner en Indochine, où l'appelaient ses nombreuses affaires, un mieux-être sensible s'étant manifesté dans sa santé.

Mais, à peine sur le bateau, une fatigue subite le tint couché. On crut, d'abord, à un malaise passager, et rien ne faisait prévoir une issue fatale.

Cependant, le mal évoluait lentement, et, à l'approche de Djibouti, il eut raison du malade.

Les funérailles de M. Héraud
(*Les Annales coloniales*, 27 juin 1929)

Les funérailles de M. Héraud, ancien président du Conseil colonial de Cochinchine, ont eu lieu, hier, à Saint-Augustin, en présence d'une nombreuse assistance. Au cimetière des Batignolles, le gouverneur de la Brosse a prononcé une allocution par laquelle il a rendu un éloquent hommage à l'homme de bien que fut M. Héraud.

« Venu jeune encore en Indochine, a-t-il dit notamment, M. Héraud s'y était fait rapidement une place de premier plan justifiée par une activité et des aptitudes remarquables.

Directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, président écouté du Conseil colonial de la Cochinchine, membre du Conseil de gouvernement, de la chambre de commerce de Saïgon, président du Syndicat des planteurs, président de la Compagnie foncière d'Indochine, il fut un des plus grands animateurs du remarquable développement économique, ces dernières années, de notre possession d'Extrême-Orient.

« Au nom de l'Indochine, je m'incline devant ce tombeau avec une piété qui n'oubliera pas. »

Le décès de M. Héraud
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 7 juillet 1929)

Ce grand laborieux, qui a consacré à ce pays vingt-cinq ans d'une activité remarquable, a été frappé au moment où il se disposait à jouir d'une fortune gagnée par son intelligence et son travail.

M. René Héraud était âgé de 47 ans.

Muni d'une solide formation commerciale, confirmée à l'école des Britanniques, M. Héraud vint en Indochine en 1904 comme agent de l'Asiatic Petroleum, du groupe Shell. C'est au sein de ce puissant groupe qu'il fit toute sa carrière coloniale. Agent, directeur d'agence, directeur général pour l'Indochine, il conduisit cette importante firme au premier rang des affaires coloniales.

Intelligence claire, esprit tenace et avisé, M. René Héraud ne tarda pas à déborder le cadre de sa situation commerciale. Les affaires financières l'appelèrent dans leurs conseils d'administration. La liste serait longue des sociétés locales qui le comptèrent parmi leurs promoteurs.

Appelé à siéger au Conseil colonial, il occupa avec distinction, pendant deux ans la présidence de cette assemblée, où il marqua son passage par d'énergiques et utiles interventions en faveur des intérêts économiques de la colonie.

Sa courageuse conduite au front lui valut la croix de guerre et, plus tard, la Légion d'honneur*.

Sa disparition sera vivement ressentie par tous ceux qui ont eu, comme nous, l'occasion d'apprécier ses qualités d'intelligence et de cœur.

L'Indochine financière

L'Éveil perd en la personne de M. Héraud un vieil et fidèle ami.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 7 août 1929

(*Saïgon sportif*, 9 août 1929)

Admissions

À titre de membres actifs :

M. Baudot Bernard, C. F. A. P., présenté par MM. Barué et Guérin.

Cercle sportif saïgonnais

(*Saïgon sportif*, 23 août 1929)

Admissions

À titre de membres actifs :

M. Langford, C. F. A. P., présenté par MM. Barme et Becot.

M. Hope N.E., C.F.A.P., présenté par MM. Barme et Jardine.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du Comité du 11 octobre 1929

(*Saïgon sportif*, 18 octobre 1929)

Admissions

À titre de membres actifs :

M. Gashion, A,, C. F. A. P., présenté par MM. Barué et Marlin.

M. Bolton, E. M. W., C. F. A.P., présenté par MM. Riotte et Barué.

Cercle sportif saïgonnais
Séance du Comité du 19 novembre 1929
(*Saïgon sportif*, 22 novembre 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Howe, Charles, inspecteur de la C.F.A.P., présenté par MM. Mienville et Picard.
M. de la Salle A.L., C. F. A. P., présenté par MM. Mauboussin et Barme.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1930)

Sont rentrés en France : MM. Pommez, administrateur ; Pierre, conseiller à la Cour d'Appel ; Me Régnier, que supplée pendant son absence Me Omer Sarraut ; le commandant Aymé ; Lemoult, directeur de la maison Optorg ; Barquisseau, professeur ; Véron, de la Banque franco-chinoise ; Poulin, de la Hong-Kong Bank ; Weiber et Schumann, de la Franco-Asiatique des Pétroles ; Chavanon, de la maison Optorg ; Uetwiller, des Cultures Tropicales.

La vie militaire

Affectation spéciale
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mars 1930)

Par décision du gouverneur général de l'Indochine du 15 janvier 1930, sont placés dans la position hors cadres (art. 18 de la loi du janvier 1925) et classés dans l'affectation spéciale (fonctions commerciales et industrielles), les officiers de réserve dont les noms suivent :

Infanterie coloniale
Héraud, René-Paul, capitane, directeur général de la Compagne franco-asiatique des pétroles* à Saïgon

---

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 9 juillet 1930
(*Saïgon Sportif*, 18 juillet 1930)

Secrétariat-Admissions. — Sont admis membres du Cercle :

À titre de membres actifs
M. Marty Jean, C.F.A.P., présenté par MM. Vally et Brodeur.
M. Cote de Soux Robert, C.F.A.P., présenté par MM. Michaud et Faraut.

Singapour
Nos as au championnat de tennis de Malaisie
(*L'Écho annamite*, 30 juillet 1930)

[…] Mme Gras joue bien sur le gazon. Elle s'accoutuma peu à peu sur le court. Reçue par Mme Clarck, amie de M. Howe, directeur de la Franco-Asiatique des Pétroles, de Saïgon, elle a tout ce qu'il lui faut pour son entraînement journalier : court et auto, ce qui nous dispense de dépenses obligatoires.

Aujourd'hui même, nous sommes de retour de chez Mme Clarck, où nous nous rendons pour l'entraînement sur son invitation. Il faut vous dire que sa jolie petite villa, située sur le plateau, près du jardin botanique, présente un aspect poétique, enchanteur. C'est au milieu de la verdure et des fleurs que nos poulains font ce qu'il faut faire pour affronter, avec succès, cette année, le championnat. […]

Saïgon-Cholon
Un jeune Européen brûlé vif
(*L'Écho annamite*, 4 août 1930)

Mme et M. Gaultier, ingénieur à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, s'étant rendus au cinéma. Leur fils, Jean, âgé de dix ans, resté seul à la maison, s'était mis au lit, après avoir pressé la poire située à son chevet, pour éteindre la lumière électrique.

Cette opération eut pour résultat un court circuit. Les fils conducteurs s'enflammèrent et communiquèrent le feu à la moustiquaire. L'enfant, qui s'était déjà endormi, sans s'être aperçu de rien, se réveilla, en sursaut, entouré d'un brasier et horriblement brûlé.

À ses cris de douleur, les boys de la maison accoururent à son secours. Mais que faire ? Avant leur départ, les parents avaient fermé la chambre sinistrée à clef et à double tour !

On n'eut plus que la ressource de courir, en toute hâte, au commissariat voisin. Arrivée sur les lieux, la police enfonça la porte close, à coups de hache.

Il était temps ! L'infortunée victime gisait sur le parquet, couverte de blessures, geignant de souffrance.

Le docteur Montel, mandé d'urgence, lui prodigua ses premiers soins et ordonna son transfert à l'hôpital, où le petit martyr expira, le lendemain matin, à l'aube, après une nuit d'atroce agonie.

À la nouvelle du tragique accident, les pauvres parents se reprochèrent amèrement leur imprudence, dictée, pourtant, par une prudence exagérée, mais mal comprise.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du 8 août 1930
(*Saïgon sportif,* 15 août 1930)

Admissions
À titre des membres actifs :
M. Crémazy, A., C.F.A.P., présenté par MM. Lagrèze et Gashion.

M. Aulas, Paul, C. F. A. P., présenté par MM. Hagen et Simon N.

Victime de son héroïsme
(*L'Écho annamite*, 18 août 1930)

Le 15 août vers 3 heures, au moment de l'appareillage du s/s *G.-G. Roume*, en partance pour Haïphong, aux appontements des Messageries maritimes, le sieur WEISS, Georges, Jules, Français, 29 ans, chef d'installation à la Cie franco-asiatique des pétroles, à Phu-My, s'est noyé, en voulant porter secours à une dame, tombée accidentellement à l'eau, laquelle a pu être sauvée, tandis que le sieur Weiss disparaissait.

Le corps de la victime, retrouvé trois heures plus tard, a été déposé à la morgue de l'hôpital Grall.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

Le jeune Jean Gaultier, 10 ans, fils de l'agent de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, est mort le 1er août, brûlé par la moustiquaire de son lit qu'un court-circuit avait enflammée.

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er octobre 1930)

Décès : M. Weiss, 28 ans, agent de la Franco-Asiatique des Pétroles, s'est noyé le soir du 14 août en voulant sauver Mlle Chapuis tombée à l'eau en descendant avec lui et des amis du *Gouverneur-Général-Roume*. La passerelle avait été enlevée, et les jeunes gens, qui venaient d'accompagner un camarade quittant Saïgon, devaient faire un saut d'un mètre environ pour quitter le bord.

Mlle Chapuis a été sauvée par des indigènes.

Un sorcier annamite avait, peu de temps auparavant, prédit à M. Weiss qu'il mourrait en voulant sauver la vie à une femme.

COCHINCHINE
DÉCÈS
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

M. Aldebert, ingénieur à la Franco-Asiatique, décédé le 22 octobre à la clinique Angier.

Cercle sportif saïgonnais

Séance du comité du 15 décembre 1930

(*Saïgon Sportif*, 19 décembre 1930)

Admissions
À titre de membres actifs
M. Audiffret, E. J., C. F. A. P., présenté par MM. Howe et Claviez.

Cercle sportif saïgonnais
Réunion du comité du 11 février 1931.
(*Saïgon sportif*, 27 février 1931)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Vinet, Robert, C. F. A. P., présenté par MM. Gashion et Langford.
M. Litou, Henri, C. F. A. P., présenté par MM. Bécot et Bordier.

COCHINCHINE
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 avril 1931)

Reviennent en France : MM. Becot et Bonnot, de la Franco-Asiatique des Pétroles.

COCHINCHINE
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1931)

Reviennent en France : Gaultier, de la Franco-Asiatique des Pétroles

---

COCHINCHINE
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1931)

Reviennent en France : Maubousin, de la Franco-Asiatique des Pétroles

---

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1931)

M. Krautheimer a inauguré au Nhabé le cercle de la Franco-Asiatique.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 279 :
Cie FRANCO-ASIATIQUE DES PÉTROLES.
Société anonyme au capital de 50.000.000 de francs.
Siège social : 15, boulevard Norodom, Saïgon,
Bureaux : Haïphong, Tourane, Yunnanfou,
R.C. Saïgon nº 44,
Adr. Tél. : « ASIATIC »,

Téléphone nº 116-979-961-791-401-812-716
Codes: A.B. C. 6e édition. Bentley's (oil édition). Code Privé.
Directeur général : E. J. Audiffret.
Directeur adjoint : J[ean] Tricon.
Secr. particulière : Mme H. Mignot.

Service Indochine :

MM. L. Barme.
H. Barué.

Services ventes :

MM. R. Dot [7], directeur.
Inspecteurs :
B. Lemaire,
J. Marlin
L. de la Porte
P. Repiton-Preneuf
R. Fournier, inspecteur
J. Marty
G. Manceron
N. Hope
Inspecteurs huiles
MM. J. Le Saché.
E. Bolton
R. Aubert
M[arcel] Baude de Bunnetat
Mme M.-L. Chanchorle
Mme J. Vally
Mlle G. Abriou

Comptabilité :

MM. M. Barbier.
J. Mitchell.
L. Bayer.
R. Cote de Soux.
R. Drogoz.
J. Vieillard.
P. Expert.
S. Martiny.
H. Belléoud.
R. Guichet.
Mmes J. Martin.
H. Chognard.

Shipping :

MM. A. Crémazy.
M. Antoni.

Service technique :

MM. F. Gaultier, ingénieur en chef.
V. Grenouillat.
R. Labarre.
H. Lesage.
P. Chabert.
Mme M. Marlin.

---

[7] Robert Léon Dot : né le 24 juillet 1898 à Fontainebleau, médaillé militaire (*JORF*, 24 décembre 1918, p. 11069).

Service correspondance :

MM. J. Lop.
F. W. Stubbs.
Mmes A. Nedel.
A. Gilles.
G. Robertson.
M. Bottier.
P. Dejean, téléphoniste.

Installation de Phu-my

M. M. Barthelet.

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 455 :
Compagnie franco-asiatique des pétroles. — Nha-be (Cochinchine)
COMPAGNIE FRANCO ASIATIQUE DES PÉTROLES.
Dépôt d'essence et d'huiles,
Village de Phu-xuan-hôi.
Chef d'installation : A. Stock.
Service Marine : R. Bonnot.
J. Francès.
J. Goasguen.
G. Tursan.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er janvier 1933)

Naissance

Aubert Richard, fils de l'employé de la Franco-Asiatique des Pétroles

---

Cochinchine
La révision des listes électorales
(*La Dépêche d'Indochine*, 24-26 janvier 1933)

Liste des électeurs à retrancher, pour l'année 1933, aux listes électorales municipale, coloniale et législative françaises, closes le 31 mars 1932.

Baudot Bernard

ÉTAT CIVIL
MARIAGES
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1933)

France. — M. Raymond Grenard, de la Cie franco-asiatique des pétroles, et Mlle Andrée Caratini, fille du capitaine des flottilles de l'Indochine.

MARIAGES

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

Saïgon. — M. Pierre Richard, employé de la Société Havraise, et Mlle Yvonne Veybel, fille du directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles.

Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 octobre 1933)

Mariages. — C'est avec plaisir que nous avons appris le prochain mariage de M. Robert Joseph Armand Dragon, employé à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, demeurant à Saïgon, avec Mlle Andrée Marthe Desolme.

Aux heureux futurs époux nous adressons nos sincères félicitions.

Saïgon
AU PALAIS
La liste des assesseurs pour la prochaine session de la Cour criminelle
(*La Tribune indochinoise,* 10 janvier 1934)

……
Barbier Louis, de la Cie franco-asiatique des pétroles

Mariages
(Le Matin, 11 mars 1934)
(Le Temps, 15 mars 1934)

On nous prie d'annoncer le mariage de M. Roger Fournier, inspecteur à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, à Saïgon, avec Mme Frédéric Fiedler, qui a été. célébré à Saïgon le 23 janvier 1934. Cet avis tient lieu de faire-part.

CARNET BLANC
(*Les Annales coloniales*, 8 juin 1935)

Nous apprenons le mariage de Mme Lucienne Manuel et de M. Jacques D. Bécot, inspecteur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles à Saïgon.

Chronique militaire

Affectations spéciales dans la réserve
(*La Dépêche d'Indochine*, 15 juin 1936)

Armée de l'Air
M. Legros, André Léon, lieutenant, ingénieur, chef de dépôt à la Compagnie franco-asiatique des Pétroles à Phu-my.

Infanterie coloniale

M. Tricon Jean Gabriel, lieutenant, directeur en Cochinchine-Cambodge de la Compagnie franco-asiatique des Pétroles à Saïgon.

SAÏGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 décembre 1936)

Naissance — On nous fait part de la naissance de Michel-René, survenue le 22 décembre, fils de Mme Martin, la championne de tennis bien connue, et de M. Martin, employé à le Cie franco-asiatique. Tous nos complimenta et nos vœux au bébé.

SAÏGON
Mondanités
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 mai 1937)

Par le « Félix-Roussel » est revenu M. Jansen, directeur général en Indochine de la Cie franco-asiatique des pétroles. À l'occasion de ce retour et pour leur permettre de réunir leurs amis communs, Monsieur et Madame [Jean] Tricon recevaient, hier soir.

À 19 heures, une assistance de choix se pressait dans les salons sobrement modernes, et de goût parfait de Mme Tricon qui recevait chacun avec sa grâce et son amabilité si appréciées par ses amis, et complétées par la courtoisie affable de M. Jansen et de M. Tricon.

Nous avons noté la présence de M. le président Boyer et Mme [pdt Tribunal correctionnel], Mme et M. Walrand [avocat général], Mme et colonel [Fernand] Sée, Mme et M. Ferrier [HSBC], Mme Pascalis [Messageries maritimes], Mme et Dr Sollier, M. Vacher [Vachez, Banque de l'Indochine], Mme et M. Morford, Mme et M. Coppin [l'avocat général ou l'entrepreneur ?], Mme et M. Seiter [Pierre Seitert (Banque franco-chinoise)], M. Hogg [consul général de Grande-Bretagne] ; Mme, Mlle, M. Bainier [Auto-Hall] ; Mme et M. Griffin [Shell], Mme et M. Breton [du *Nouvelliste d'Indochine*], Mme et M. Christie, Mme et M. Ellies, M. Mazet [des Distilleries], Mme et M. Lafferty, Mme et M. Lauthier [8], Mme et M. Rea, Mme et M. [René] Desjardins [inspecteur des finances ayant, semble-t-il, pantouflé à la Banque de l'Indochine], Mme Grospelier [commissaire aux comptes], M. [Ferdinand] d'Or [cdt aéroport Tan-Son-Hut], Dr [Albert] Vielle [chirurgien à la clinique Angier, puis Saint-Paul], M. [Alexis] Brunet [des Chargeurs réunis], Mme et M. Drouhin [Drouin (CCNEO)], M. Stringfellow, M. Litou [Shell], M. Durand, M. Hospital [Citroën], Dr [Paul] Pradal, M. [Joseph] Joly [Comm. frse de l'IC (Rauzy & Ville)], M. Alcan [négoce caoutchouc], etc.

SAIGON
Au consulat d'Angleterre
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 13 juin 1937)

---

8 Edmond Lauthier (Alexandrie, 1885-Saïgon, 1945) : directeur des exploitations de la Compagnie des eaux et d'électricité à Saïgon, président du Cercle sportif. Victime du Viêtminh.

… Mme et M. Fulleman, comte Rilsky, Mme et M. Breton, Mme et M. Berland, Mme et M. Bainier, Mme et M. Lafferty, Mme et M. Seiter [Pierre Seitert (Banque franco-chinoise)], Mme et M. [Léon] Karcher [des Messageries fluviales], Mme et M. Rae, Mme Kandacuroff, Mme Robert, Mme et M. [Jean] Tricon, Mme et M. Castagné, Mme et M. Litou et toute la colonie britannique, cela s'entend.

SAIGON
Deux beaux mariages
(*L'Avenir du Tonkin*, 10 juillet 1937)

Samedi soir, deux mariages ont été célébrés en la cathédrale de Saïgon.

……

Le mariage de Mlle Tisien avec M. Francès futl célébré avec le même cérémonial. Les témoins étaient M. Boudon pour Mlle Tisien et M. Gaultier pour M. Francès.

Le cortège d'honneur comprenait : Mlle Gilda Mostini avec M. Le Tessier, Mlle Simone Mostini avec M. Le Franc et Mlle Guyonnet avec M. Gillard. Les petits Marthe Tilmont et Claude Le Bellec tenaient la traîne de la mariée.

Parmi les personnes présentes, nous avons reconnu : M. Jansen, directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, Mlle et M. de Villemandy, Mme et M. Le Rellec, Guy et Yvon Ledellec, Mlle et M. Audic, le petit Audic, Mme et M. Grivano, Mme et M. Le Bric, Mme et M. Gaillard, Mme et M. Imbert, M. Salès, Mm et M. Delbard, M. Drillien, Mme Tricon, M. Griffin, M. Bonnet, Mme et M. Mursan, M. Gérard, M. Manceron, Dr Lasserre, etc.

Un lunch des plus soignés fut servi au Majestic auquel assistèrent de nombreuses personnes.

Nous renouvelons nos meilleurs vœux de bon heur aux nouveaux époux.

SAIGON
Hyménées
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 11 juillet 1937)

Divers mariages ont été célébrés dans la semaine : citons celui de Mlle Tisien et de M. Francès, ingénieur de la Cie franco-asiatique des pétroles…

SAIGON
Le départ de M. et Mme Griffin
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 31 octobre 1937)

M. Norbert Griffin, ingénieur de la « Shell Company », est un Saïgonnais de longue date et un excellent ami de nos concitoyens.

Il n'est pas seulement le boute-en-train recherché par les maîtresses de maison, il est aussi un homme cultivé dont la conversation pleine d'humour et d'imprévu est toujours intéressante.

Sans être tout à fait un phénomène, Noby a trois pieds, un pied en Irlande dont il est un des fils les plus fiers, un pied en Angleterre dont il est le loyal sujet et un pied en France par la grâce de sa charmante femme, native de Reims, capitale de la Champagne ; c'est assez dire que les bouchons ne l'effraient pas.

Nos deux bons amis s'embarquent demain avec les deux mignonnes fillettes sur le « Gouverneur-Général-Merlin » à destination de Southampton.

Nous ne pensons pas que le luxueux paquebot des Affréteurs Réunis les transportent à cette destination, mais au moins jusqu'à Singapore, où se fera un transbordement.

À ses moments de loisir, M. N. Griffin consacre quelques heures aux affaires de l'État libre d'Irlande, dont il est ministre plénipotentiaire « in partibus » pour la Cochinchine et toutes les îles Poulo…

À ce titre, le « Gr-Gl-Merlin » arborera demain le pavillon de l'Irlande.

Ce sera un spectacle rare, unique, croyons-nous dans les Mers de Chine.

De quoi procurer un coup de sang au très Honorable Gouverneur des straits mais le commandant Lecomte veillera au grain et il s'y connaît.

Notre perspicacité de détective-reporter nous permet d'affirmer que S.E. Noby emporte dans ses bagages une caisse de cartes postales représentant, en costume de gala, le ministre plénipotentiaire de la Verte Érin, de manière qu'à chaque escale, il puisse se rappeler au bon souvenir des Cochinchinois.

Nous présentons à nos excellents amis, dont l'absence nous semblera longue, un bon voyage et un bon séjour en « leurope ». Qu'ils nous reviennent vite et en bonne santé et nous leur pardonnerons leur absence.

Saïgon
Un beau mariage
Colette Butel
Roland Mulleman
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 novembre 1937)

Comme nous l'avons annoncé, samedi a été célébré le mariage de Mlle Colette Butel, la gracieuse fille de M. l'administrateur chef de la province de Tanan, avec M. Roland Mulleman, de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

C'est en présence de nombreux amis que la cérémonie religieuse se déroula en la cathédrale de Saïgon.

Le cortège se présenta dans l'ordre suivant : Mme Ebren au bras de M. Woussen, Mme Litou avec M. Ebren, Mme Woussen avec M. Le Gallen, Mme Veyrenc avec M. Litou, Mme Le Gallen avec M. Veyrenc, Mme Louis Butel, avec M. Tricon, Mme Maurice Butel mère de la mariée, avec M. Jansen, Mme Jansen au bras du marié.

Puis venait le groupe charmant des demoiselles et garçons d'honneur. Les jeunes filles en toilette bleue deux tons, chapeau assorti, étaient délicieuses.

Ce cortège de jeunesse était composé de Mlle Berland au bras de M. Salès ; de Pranelli avec M. Letessier, Mlle Denise Delvallée avec M. Miche l'Augre, Mlle Renée Brasey avec M. Lefranc, Mlle Françoise Auger avec M. Paumier, Mlle Denise Peysson avec M. Barbotin et enfin Mlle Simone Delvallée avec M. Michel Butel. Un groupe de six fillettes précédait la mariée au bras de son père. C'étaient Mlle Jacqueline Le Gallen, les trois petites Lalung-Bonnaire et Mlles Remv Gouyé et Monique Prétou.

Pendant la cérémonie, les nouvelles orgues firent entendre lieur voix grave, avec le concours de M. Ener Sorg et de ses amis.

Après quoi, les jeunes mariés tout souriants reçurent les vœux de leurs nombreux amis, puis l'on se rendit au Perroquet où un lunch savoureux avait été servi.

L'on dansa au son du nouvel orchestre de Shanghai Parmi les personnes présentes, on remarquait le gouverneur de la Cochinchine et Mme Pagès, M. Esquivillon, M. Schneider, Mme et M. de Feyssal, Mme et M. Brasey, M. Bevsson et Mme, Mmes Solier et Allain, Mme et M. Bonnemain, Mme et M. Tricon, Mme et M. Litou, Mme et M. Bécot. Mme et M. Balick, Mme et M. Ferlande, Mme et M. Bonnet, Mlle Lisette Robin, etc...

SAIGON
Un magnifique raout
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 9 janvier 1938)

La grande réception annuelle offerte par Mme et M. Jansen à leurs amis et à leurs collaborateurs a eu lieu cette nuit même, dans leur belle demeure de la rue Richaud.

Dans le grand jardin où se trouve un court de tennis qui, pour la circonstance, reçoit un plancher pour la danse, une foule de personnalités saïgonnaises se pressait autour d'un bar, bien pourvu, est-il besoin de le souligner. De nombreuses petites tables bien dressées, bien parées attendaient les dîneurs ; Mme et M. Jansen dont on connaît la charmante simplicité et l'accueil si aimable recevaient leurs amis.

Il est 9 h. 30, c'est l'heure du souper et près de 200 convives s'empressent pour savourer le parfait menu établi par l'Hôtel Continental.

Il y a là seulement des amis de la Shell. Aussi tous les convives sont-ils rapidement dans le meilleur esprit pour apprécier les avantages de la bonne chère dans la meilleure compagnie.

Il est près de 11 h. [23 h.] déjà lorsque commencent les épreuves hippiques sur le plancher. Rassurez-vous, il s'agissait de chevaux et d'amazones en bois.

N'empêche que les paris furent nombreux, élevés, que les courses furent très disputées, pour le profit des bonnes œuvres de l'aimable hôtesse.

Puis le bal commença avec un entrain joyeux, d'autant plus que la fraîche température était encourageante.

Et jusqu'à une heure bien proche de l'aube, on dansa, sans arrêt, sans défaillance.

Il y eut aussi quelques intermèdes.

On connaît la gaieté de bon ton de la jeunesse de la Shell. On a ri de tout cœur, les larmes aux yeux, aux présentations cocasses de MM. Le Tessier, Lefranc et leurs amis.

Nous l'avons dit, ce fut un raout remarquable et nous avons pu noter dans la brillante assistance : Mme et M. Pagès, gouverneur de la Cochinchine, amiral et Mme Petit, M. Mme Mayet [trésorier-payeur Cochinchine], M. Mme Lorenzi [maire de Saïgon], M. Mme Nadaud, M. Mme [Alexis] Brunet [des Chargeurs réunis], M. Filuzeau [polytechnicien, inspecteur Eaux et électricité de l'Indochine], M. Mme Bruno [Banque de l'Indochine], M. [Pierre] Seitert [Banque franco-chinoise], M. Mazet [des distilleries éponymes], M. Mme Sée [Automobile-Club…], M. Mme Tanfield, M. Mme Pascalis [Messageries maritimes], M. Mme Dartiguenave [Hôpital Drouhet], M. Clark, M. Mme Coppin, M. Mme Brazey [Brasey, des Services civils ?], M. Mme [Pierre-Marcel] Marty [dir. du Centre radio-électrique (CSF)], M. Mme Karcher [Messageries fluviales], M. Mme E. Denis [Denis-frères], M. Ferrier [HSBC], M. [René] Desjardins [insp. des Finances], M. Mme Bécot, M. Mme Breton [Alphonse Breton, directeur du *Nouvelliste*, et Mme, née Lorenzi], M. Mme Coxon [Cne Golf Club Saïgon], M. Mme de Champaux [Savinien de Champeaux, inspecteur de la Banque de l'Indochine], M. Mme Drouin [CCNEO], Mlle Weber, M. Mme de Villemandy [Shell], M. [Jean] Tricon [Shell + Sté des Terres-Noires (hévéas)], M. Souhaité [Denis frères], M. Mme Schiellmans, M. Mme Poinsard, M. Mme Massari [planteur], M. Mme Berthet [négoce], M. Barnard [dir. Cie coloniale des tabacs], M. Mme Tursan, M. Mme Bonnot, M. Mme Le Saché [Shell], M. Mme Gaultier, M. Mme Lemoult [Optorg], M. et Mme Lvngesen, M. et Mme Coispellier [Messageries fluviales], M. Mme Draper [dir. Texaco], M. Mme Lafferty [Standard Oil], M. Mme Hospital [Citroën], M. Mme [Raymond] Grenard [Shell], M. Mme Cook, M. Mme Giacobbi, M. A.B. David [négoce], M. Durand, M. Barrière, M. D'or [cdt aéroport Tan-Son-Hut], M. Darles [L'*Impartial*], M. R. David, M. Gennardi [Services civils], M. Pompéi, M. Palanque [BGI], M. Mme Hakim, M. Mme Lafon, M. Mme Litou

[Shell], M. Mme de Ligondès [CCNEO], M. Mme Lalung-Bonnaire [avocat, conseiller colonial], M. Labarre, M. Le Tessier, M. Lefranc, M. Mme Marlin [Shell], M. Mme Nosmas, M. Legros, M. Chabert, M. Delage, M. Mme Crémazy [Xuan-Loc…], etc.

Mariage
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1er mai 1938)

Le mariage de M. Leslie Veybel et de Mlle Simone de Lachevrotière a été célébré dans la plus stricte intimité en raison du décès survenu la veille de Mme Adrien Sanial, grand-mère de M. L. Veybel.

SAÏGON
Fête du Polo Club
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 28 août 1938)

[…] Il y avait, réunies autour de Mme et M. Jansen, président du club, toutes les sommités et toutes les élégances saïgonnaises. […] Le jeune fils du président a montré de sérieux talents de cavalier. […]

[Conseil colonial de la Cochinchine]
LES PROCHAINES ÉLECTIONS COLONIALES
Pour le scrutin du 16 avril
Deux listes complètes
(*L'Écho annamite*, 5 avril 1939)

Voici les deux listes complètes dont nous parlions tout à l'heure. Nous les publions à titre purement indicatif et bénévole, ne serait-ce que pour redresser les erreurs et réparer les omissions que nous aurions pu commettre à leur sujet.

*

MM. de Lachevrotière Henry, ancien président du Conseil colonial et du Grand Conseil.
…
Jansen Martin, administrateur délégué de la Compagnie franco-asiatique des pétroles [Shell].

Conseil colonial de la Cochinchine
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 16 avril 1939)

Notre confrère et candidat Bonvicini s'emploie, avec une ardeur qui lui vaut de sérieux retours de flammes, à démolir certaines candidatures de la liste opposée à la sienne, et particulièrement celle de M. Jansen, pour les motifs assez surprenants, 1° qu'il est naturalisé et non français cent pour cent, 2° qu'il est le directeur général d'une importante firme, la C. F. A. P.

M. Jansen ne nous a pas chargé de soutenir sa candidature, mais nous le connaissons assez pour affirmer son indépendance de caractère, sa loyauté et sa droiture.

Venu très jeune en ce pays, il a gravi tous les échelons d'une belle carrière qui lui fait honneur et, malgré la place importante qu'il occupe, il n a que des amis. Il connaît admirablement le pays et doit pouvoir rendre de grands services à la cause commune.

En ce qui concerne ses intérêts commerciaux, que l'on se rassure : il ne peut y avoir la moindre corrélation avec ceux de la colonie ; chacun sait que les prix de l'essence, du pétrole et de ses autres succédanés ne peuvent être modifiés sans l'accord du Gouvernement général.

Et c'est fort difficile à obtenir.

Ajoutons que M. Jansen a épousé la plus simple mais aussi la plus charmante des Françaises, et que leur fils se prépare à l'état d'officier français. C'est, à notre avis, un candidat [et un annonceur !] de premier choix.

Naissance
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 5 mai 1939)
(*L'Écho annamite*, 5 mai 1939)

Nous apprenons avec plaisir les naissances de :

Marcel André Henry, fils de Mme et M. Leslie Veybel, petit-fils de M. de Lachevrotière, directeur de la *Dépêche d'Indochine*.

Victor René-Marie Joseph, fils de Mme et M. Mottapa, employé à la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Nos compliments aux parents.

Nos souhaits aux bébés.

[Retour à Saïgon de M. Martin Jansen]
(*L'Écho annamite*, 29 septembre 1939)

Le *Félix-Roussel*, arrivé dans notre port, nous a ramené M. Martin Jansen, administrateur-délégué de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, conseiller colonial de Cochinchine, de retour à Saïgon après une absence de six mois, au cours desquels il a été en mission en Europe et en Amérique, pour le compte de la firme qu'il représente.

Un affreux accident d'aviation à Biênhoà
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 octobre 1939)

Une catastrophe qui met en deuil l'aviation et l'Indochine s'est produite vendredi matin, vers 6 heures, sur le terrain de l'escadrille de Biênhoà.

Un avion bimoteur, ayant 6 hommes d'équipage, venait de s'enlever malgré une forte brume et prenait de la hauteur, lorsque le pilote, dont la visibilité était diminuée, vit surgir un pylône qu'il tenta d'éviter. Trop tard, l'avion s'accrocha, puis s'effondra. Aussitôt les flammes, immenses, s'élevèrent.

Lorsqu'on put intervenir, cinq de ces infortunés étaient morts brûlés, le sixième était grièvement blessé.

Voici le nom des victimes du devoir :

Le lieutenant pilote Gagliardi, l'adjudant-chef Turpin, le sergent Estrade, le sergent Jenot, tous quatre de l'aviation active, puis le lieutenant de réserve Grenard et, enfin, le blessé, le lieutenant de réserve Bret, dont l'état est inquiétant mais qu'on espère sauver.

Le lieutenant Bret est un commerçant saïgonnais et **le lieutenant Grenard était un agent de la Cie franco-asiatique des pétroles**.

Les obsèques des victimes ont eu lieu hier samedi à 6 heures au milieu d'une assistance énorme dont l'émotion était considérable.

La levée des corps a été faite à 16 heures à l'hôpital Grall de Saïgon, les cinq cercueils recouverts d'un drapeau tricolore, d'un dolman et de la casquette d'uniforme, ont été placés sur cinq affûts de canon 75, tirés chacun par six mulets.

À 16 h. 30, l'important cortège avec son apparat militaire, son service d'honneur, est arrivé à la cathédrale qui s'est trouvée trop étroite pour contenir l'immense foule venue se recueillir pendant le service religieux Un remarquait derrière les cercueils les délégations militaires, puis les trois jeunes veuves — Mme Grenard étant en France et le sergent Genot était célibataire — dont le désespoir était affreux, puis M. Veber, gouverneur de la Cochinchine, les généraux Derindenger et Boisboissel, l'amiral Terraux, le colonel Devèze, chef de l'aviation en Indochine, le Cdt Meillet, chef du groupe des escadrilles de Biênhoà, M. Lorenzi, maire adjoint, M. Lafrique, procureur général, M. Garrigues, premier président de la Cour d Appel, Mgr Dumortier, M. de Lachevrotière, vice-président du conseil colonial, M. Schneyder, dir. des Bureaux [du gouvernement], M. Dufour, chef de cabinet et ancien chef d'escadrille à Biênhoà, puis encore tout Saïgon.

L'assistance féminine, très affectée par ce tragique accident, n'était pas moins nombreuse que l'assistance masculine, et on y remarquait, au premier rang, Mme Veber accompagnée par Mme Dufour.

Silencieusement, le long cortège a pris le chemin du cimetière.

Cinq discours ont été prononcés, exaltant les vertus de nos soldats, leur courage et leur sérénité devant le danger lorsque la France est menacée. Les aviateurs et les sous-mariniers sont particulièrement des soldats toujours au danger, même en temps de paix.

Le Cdt Miellet, chef des escadrilles, a prononcé le premier discours retraçant la carrière de chacune des victimes, leurs qualités, leur dévouement, puis **M. [Jean] Tricon, directeur de la Shell, s'est exprimé an nom des collègues et des nombreux amis du lieutenant Grenard** ; ensuite le colonel Sée a parlé au nom des anciens combattants, M. Lorenzi, maire adjoint, a apporté les hommages de la population saïgonnaise et M. Veber, gouverneur de la Cochinchine, s'est exprimé avec émotion au nom du pays. […]

Conseil colonial de la Cochinchine
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 29 octobre 1939)

Du côté français, M. Jansen, de retour de France, siégeait pour la première fois.

Décès
(*L'Écho annamite*, 26 janvier 1940)

Nous apprenons avec regret les décès de : Bernard, âgé de dix mois, fils de Mme et M. Jean Quirins, ingénieur à la Cie franco-asiatique des pétroles.

Les audiences du gouverneur général
(*L'Écho annamite*, 29 avril 1940)

Le général d'armée Catroux a reçu, dans la journée du 26, M. Marc Chadourne, Me Lalung-Bonnaire et M. Jansen, directeur général pour l'Indochine de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Nous ont payé leurs abonnements :
(*L'Écho annamite*, 26 juin 1940)

M. Jansen Martinus, conseiller colonial, directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, Saïgon 12 $ 00 ;
À tous, et de tout cœur, merci.

MISE EN DEMEURE
(*L'Écho annamite*, 10 septembre 1940)

Nodot, employé de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, Saïgon ;
……
sont mis en demeure de mettre en valeur, dans un délai de six mois, à compter du trois septembre 1940, les terrains qui leur ont été accordés en concession à titre d'ancien combattant à Baria…
Faute par eux de satisfaire à cette obligation dans le délai imparti, il sera procédé à la constatation d'office de la mise en valeur par la commission provinciale des concessions, conformément à l'article quarante-trois de l'arrêté du quinze juin 1929 et le retour au domaine en sera prononcé, s'il y a lieu, à la suite de ce constat.

Un petit magot dans un cyclo-pousse
(*L'Écho annamite*, 4 décembre 1940)

Un agent européen de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, actuellement mobilisé en qualité d'artilleur, a oublié dans un cyclo-pousse un paquet, contenant un permis de port d'arme et la coquette somme de quatre cent cinquante piastres.
Il a promis une bonne récompense à qui lui ferait retrouver le précieux papier et le petit magot.
Espérons que sa promesse tentera nos meilleurs limiers cochinchinois.

Naissances
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1940)

Raymond-Marc, fils de Mme et M. Delage, comptable de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

ÉTAT-CIVIL
Mariages
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 14 février 1941)
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 février 1941)

Nous apprenons avec plaisir les prochains mariages de :
M. Claude Veybel, de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, avec Mlle Ernestine Gerdil.

Naissances
(*L'Écho annamite*, 11 juin 1941)

Amie *[sic]*, fille de Mme et M. du Bourg, employé de la Compagnie franco-asiatique des pétroles [9].

ÉTAT-CIVIL
Naissances
(*L'Écho annamite*, 11 juillet 1941)

Nous apprenons avec plaisir les naissances de :
……
Richard, fils de Mme et M. Cote de Soux, agent de la Compagnie franco-asiatique des pétroles.
Nos compliments aux parents.
Nos souhaits aux bébés.

---

[9] On aura reconnu Annie du Bourg, fille du comte Jean du Bourg — famille originaire du Maine, à la différence des Dubourg venus en Cochinchine depuis la Réunion, originaires du bocage virois — et de Marie-Louise Armanet. Annie du Bourg a épousé Remi Charpentier, fils de Pierre Charpentier, diplomate, et petit-fils de Jean-Charles Charpentier, administrateur de la Société générale.

CHARPENTIER (Remi, Jean, Charles, Prix), conseiller financier. Né le 28 août 1938 à Paris 16e. Fils de Pierre Charpentier, diplomate, et de Mme, née Léona de Biedermann. Mar. le 3 sept. 1966 à Mlle Annie du Bourg (2 enfants : Sophie, Arnaud). Études : Écoles Sainte-Croix et Gerson, Lycée Janson-de-Sailly, Collège Franklin, Lycée de Mongeron, Lycée Claude-Bernard, Lycées français de Bucarest et de Londres, École nationale des langues orientales vivantes (auditeur libre, section russe). Carr. : stage au Comité des foires-expositions pour l'Exposition française de Moscou (1961), stage bancaire à l'Union des mines (1962) puis à New York chez Pressprich (Broker), à la Société générale N.Y., chez Bache et Cie N.Y. (1963), conseiller en relations publiques de Bache et Cie (1964) et conférencier à l'Institut européen d'administration des affaires (Insead) à Fontainebleau (1965-67), professeur chargé de l'enseignement de la Bourse à l'Institut supérieur de gestion (depuis 1967), vice-président adjoint à Halle Stieglitz (Broker) (1970), vice-président de Bache et Cie N.Y. (1973), président-directeur général (1973), puis président honoraire (1977) de Bache Paris, vice-président de Bache-Hasley Stuan Shields à New York (depuis 1977). Sports : chasse et pêche (prix de l'Irish Fisherman Commitee pour la prise d'une raie de soixante-deux kilos au large de Valentia (Irlande), ski, tennis, golf. Membre du Rotary-Club de Paris, du Racing-Club de France, de l'Automobile-Club de France, du Golf de Saint-Cloud de l'Amicale de la Marne, de l'American Club et du Mercury Club. Adr. : prof., Bache-Halsey Stuan Shields, 6, rue Royale, 75008 Paris ; privées, 1, rue du Marquis-de-Mores, 92380 Garches et La Crokée, le Baizil, 51270 Montmort (Who's who, 1979).

Naissance
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 8 octobre 1941)

Nous apprenons avec plaisir le naissance de :
Claude-Mary, fille de Mme et M. Veybel, née à l'hôpital Grall, le mercredi huit octobre, à cinq heures du matin ;

Décès
(*L'Écho annamite,* 7 janvier 1942)

Nous apprenons avec peine les décès de :
M. Jacques Desplats [10], directeur de la Cie franco-asiatique des pétroles, âgé de quarante-deux ans, mort à Hanoï le matin du cinq janvier 1942, muni de sacrements de l'Église, pour le repos de l'âme duquel une messe sera dite, en l'église cathédrale de Saïgon, le vendredi seize courant, à sept heures du matin ;

INDOCHINE
Les audiences du gouverneur général
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 25 janvier 1942)

SAIGON, 24 janv. – L'amiral Decoux a reçu le 24 janvier … M. Jansen, directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles…

LISTE DES FRANCS-MAÇONS D'INDOCHINE STIGMATISÉS PAR LE RÉGIME DE VICHY
Grande Loge de France
(*Journal officiel de l'État français*, 5 février 1942)

Drapeau (Maurice-Henri-Adolphe), employé à la Compagnie [franco-asiatique des] Pétroles, Saïgon, 18°, L. de P. « Les Abeilles d'Orient », de Saïgon.

Au Golf-Club de Saïgon
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1er mars 1942)

L'assemblée générale annuelle du Golf-Club s'est tenue mardi dernier à 19 heures dans les salons de l'Hôtel Continental.
En raison des circonstances qui ont ralenti quelque peu l'activité habituelle des membres — en premier lieu, la difficulté d'assurer le ravitaillement en matériel et balles —, il y eut seulement le quart des membres pour entendre les rapports annuels qui furent approuvés à l'unanimité.

---

[10] Jacques Desplats (Paris XIe, 18 nov. 1899-Hanoï, 5 janvier 1942) : fils de Lucien Desplats et d'Adrienne Hamelin. Marié au Vésinet, le 24 août 1929, avec *Nathalie* Ethel Cauchois, médaillée de la Résistance (30 déc. 1947). Entré à la CFAP de Saïgon en octobre 1926, passé à Haïphong (1928), puis à Tourane.

Il fut ensuite procédé à la désignation des membres du Comité pour l'année 1942. À l'unanimité encore, les membres sortants furent réélus — avec en plus de vifs remerciements pour le passé et pour l'avenir.

Le comité est ainsi composé :

……

Barman : M. du Bourg[11] [de la Shell].

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Baude de Bunnetat, Marcel, Cie franco-asiatique des pétroles,
Mme Baude de Bunnetat et 1 enfant
Mlle Husson, Marie, Cie franco-asiatique des pétroles.
M. Legros André, Cie franco-asiatique des pétroles à Nhabé.
Mlle Poulain, Raymonde, Cie franco-asiatique des pétroles ou 106, rue d'Arfeuilles.
Mme Vve Pugnet, Eugénie, Cie franco-asiatique des pétroles.

Au Livre d'or de l'*Écho annamite*
(*L'Écho annamite,* 1er juillet 1942)

Nous ont payé leurs abonnements :
M. le directeur de la Compagnie franco-asiatique des pétroles 15 $. 00

CHEZ NOUS
Mariage saïgonnais
(*L'Écho annamite,* 20 mai 1943)
[mv impression, nb corr.]

Mardi, 18 courant, a été célébré en l'hôtel de ville de Saïgon, par l'administrateur Adrien Petit — conseiller région, officier de l'état-civil — le mariage de M. Jacques Fourquet, officier pilote-aviateur de réserve — décoré de la Croix de guerre — planteur, avec Mlle Anne-Marie Crémazy. la charmante fille de Mme et M. Joseph Crémazy, fondé de pouvoirs à la Compagnie franco-asiatique des pétroles.

Les témoins étaient : pour le marié, M. Pierre Janssens, inspecteur de la Société des Plantations des Terres Rouges, et M. Jacques Goblot, directeur de la Plantation de Peamcheang, province de Kompongcham (Cambodge).

Pour la mariée, M. John Janssens [Jansen], directeur général de la Compagnie franco-asiatique des pétroles, et M. Paul Mahé, économe au Lycée Pétrus Truong-vinh Ky

À l'issue de la cérémonie, M. Adrien Petit — toujours fidèle à l'idéal qu'il poursuit depuis quarante-trois ans au pays du Nam-Ky — a prononcé la belle allocution que nous reproduisons ci-dessous, où il a rendu un vibrant hommage aux « Réunionnais » qui ont œuvré en Cochinchine :

Madame,

---

[11] M. du Bourg : marié à Marie-Louise Armanet, fille d'un administrateur des services civils. Deux filles : Any (Mme Rémy Charpentier) et Biche. Parrain de la fille de Rémy Sallès (directeur du personnel de la CFAP), Annie.

À l'honneur de vous offrir, par urbanité traditionnelle, les vœux de bonheur que reçoivent toujours avec joie les jeunes épousés s'ajoute une certaine émotion inspirée des sentiments d'amitié dont m'honorent les vôtres.

C'est que les noms des Crémazy et ceux des nombreuses parentés qui s'y rattachent évoquent les souvenirs, restés fidèles, de tout un passé cochinchinois. M. Joseph Crémazy, votre père, est pour moi une vieille connaissance amie, vos oncles — mes deux collègues des services civils et le si distingué avocat que fut à Saïgon maître [André] Crémazy — m'étaient également chers. Deux ne sont plus, et je me dois, en cette heure solennelle du mariage de leur nièce Anne-Marie, de leur adresser une pieuse pensée.

Je me plais, en passant, à rendre hommage à ces familles venues de la Réunion — historique terre d'Empire — pour œuvrer en notre chère Cochinchine, qui a, depuis longtemps déjà, bénéficié largement tant de leur labeur émérite que de leurs hautes qualités morales. […]

IN MEMORIAM

Victimes des massacres de septembre 1945

par Mme Conrad, vice-présidente des « Veuves d'assassinés d'Indochine »

(*Le Populaire d'Indochine*, 25 septembre 1947)

Bordier, ingénieur à la Compagnie Shell, depuis plus de vingt-cinq ans à la Colonie

---

Georges Henri DUCHESNE,
né en 1906 à Chinon,
PDG Shell-Indochine,
délégué général de la Croix-Rouge française en Indochine,
futur PDG de Cofrimazores.

Il tente d'intervenir en 1951 en faveur de la libération de certains prisonniers français recommandés mais s'attire les foudres du viêtminh qui obtient de plusieurs officiers du camp 112 la rédaction d'une lettre le dénonçant lui et Siffray, son délégué au Tonkin, dirigeant de la Cie française des chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan, comme « représentants de gros intérêts capitalistes » (voir Robert Bonnafous, *Les Prisonniers français dans les camps Vietminh 1945-1954*, 1985, pp. 52, 67, 253, 279).

---

www.flickr.com/photos/13476480@N07/8594583252/in/photostream/
Immeuble construit à Saïgon en 1952-1953 pour loger les employés de la Shell

---

1956 : LA MORT ACCIDENTELLE DU JEUNE PATRICK DE VILLEMANDY

Né en 1943 [12] , frère cadet d'Alain (1934 [13]), il était le fils de Maurice de Villemandy de la Mesnière, issu d'une famille de la région de La Rochefoucauld (Charente), et de Simone Maraval, petite-fille d'un maire et conseiller général de Niort (Aude). Déjà en poste à Saïgon lors de son mariage, en 1933 [14], Maurice de Villemandy, HEC, prit du galon à Hanoï à la fin des années 1940, avant de redescendre à Saïgon où la famille habitait une belle maison de fonction jouxtant l'évêché, rue Richaud, face à la demeure des Dubourg (des Céramiques du Donaï). En 1956, ces derniers avaient mis à leur disposition leur villa de la côte à Phuoc Haï, près du cap Saint-Jacques, alors la seule de ce village avec celle du syndic liquidateur Decoly. Les abords, minés, étaient interdits. L'enfant s'y aventura, fut déchiqueté et le chauffeur grièvement blessé (Témoignage de Pierre du Bourg, juillet 2014).

---

[12] Grégoire de Tournemire (geneanet).
[13] *Le Journal des débats*, 17 juin 1934.
[14] *L'Express du Midi*, 8 juin 1933, *Le Figaro*, 15 juin 1933.

5. — LE PERSONNEL INDIGÈNE

Hyménée
(*L'Écho annamite*, 27 octobre 1926)

Nous apprenons avec plaisir le mariage de Louis Luu-ba-Dat, fils de Mme et M. Luu-van-So, négociant à Tourane, avec mademoiselle Anne Nguyên-thi-Viêt, fille de Mme et M. Nguyên-van-Su, de la Cie franco-asiatique des pétroles à Saïgon.

AVIS
(*L'Écho annamite*, 24, 26 et 27 septembre 1927)

M. Lê-van-Liu, commerçant à Rachgia, a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il ne reconnaîtra pas les dettes que pourrait contracter sa fille Lé-thi-Ngoc, qui a quitté le toit paternel depuis plusieurs mois pour vivre avec son mari nommé Trân-van-Huê, employé à la Compagnie franco-asiatique des pétroles (agence de Saïgon).
Signé : LE-VAN-LAU,
commerçant à Rachgia.

Club Sportif de Vinhlong
(*L'Écho annamite*, 24 mars 1930)

M. Vo-Thânh-Dông, représentant de la Cie franco-asiatique des pétroles à Vinhlong.

Un ami trop serviable
(*L'Écho annamite*, 8 août 1930)

Vers la fin de juin, Lê-van-Phong, sans emploi depuis longtemps, rencontra Trân-ngoc-Trân, employé à la Compagnie franco-asiatique des pétroles. Phong confia à Trân qu'il serait heureux si ce dernier pouvait lui chercher une place. Trân accepta de caser Phong aux Nouveautés Catinat [Berthet], à condition que l'intéressé lui donnât 20 piastres. Ce qui fut fait. Un mois passa. Mais Trân ne reparut pas.
À bout de patience, Phong porta plainte contre son malhonnête camarade, qui a été arrêté, par la police du 8e arrondissement.

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er janvier 1933)

Mariage

Lê phu Hoi, fils de M. Lê phuoc Giau, propriétaire à Travinh, et Mlle Ho thi Can, fille de M. Ho van Bau, de la Franco-Asiatique des Pétroles

---

Mariage
(*L'Écho annamite*, 24 octobre 1940)

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Nguyên-van-Loi, secrétaire à la Compagnie franco-asiatique des pétroles, avec Mlle Nguyên-thi-Trâm, fille de Mme et M. Ng.-van-Tieng, commis des T.P.

Biens mal acquis
(*L'Écho annamite*, 27 avril 1942)

Un secrétaire [annamite ?] de la Compagnie franco-asiatique des pétroles avait volé à ses employeurs, en 1935, trois mille piastres, en établissant de faux états de soldes.

Il est condamné à trois ans de prison et à deux cents piastres d'amende, sans avoir pu profiter de sa malhonnêteté, car il a perdu aux courses au-delà de la somme indûment encaissée.